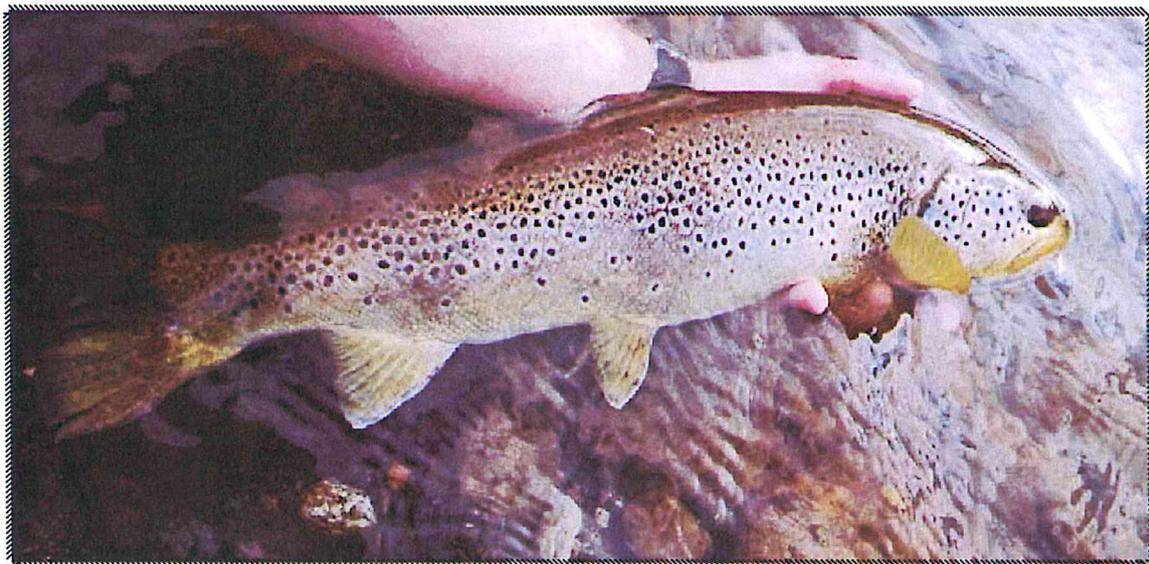


ASSEMBLEE GENERALE 2020



*DIMANCHE 11 AVRIL 2021
A ROQUES/GARONNE*

ASSEMBLEE GENERALE 2020 DIMANCHE 11 AVRIL 2021 A ROQUES/GARONNE

Ouverture de l'assemblée générale à 9 heures 30
par le président fédéral Norbert DELPHIN
Ordre du Jour

- Allocution du Président fédéral,
- Appel des AAPPMA par Jean-Pierre PICAUDE.

I – Rapport moral de Norbert DELPHIN

II – Effectifs fédéraux par Jean-Pierre PICAUDE

III - Compte-rendu financier 2020 présenté par Michel LACROIX

- *Compte de résultat et bilan 2020,*
- *Rapport de la commission de contrôle,*
- *Approbation des comptes 2020, et affectation du résultat 2020,*
- *Présentation du budget prévisionnel 2021,*
- *Approbation du budget prévisionnel 2021,*
- *Renouvellement de la commission de contrôle.*

IV – Compte-rendu d'activités de la Zone Cyprinicole par Olivier PLASSERAUD

- *Commission d'alevinage,*
- *Travaux,*

V – Compte-rendu d'activités de la Zone Salmonicole par Henri RIBET

- *Alevinages,*
- *Travaux.*

VI – Commission communication par Henri RIBET

VII - Compte-rendu des activités des pôles « Animations » par Olivier PLASSERAUD

VIII – Rapport de la Brigade Départementale par Olivier PLASSERAUD **Informations sur la garderie particulière des AAPPMA par Olivier PLASSERAUD**

IX – Vœux des AAPPMA

X – Clôture des débats par Jérémy COMET.

ALLOCUTION

Comme pour l'assemblée générale 2019, nous voilà contraints de nous réunir à nouveau en distanciel, la crise sanitaire nous obligeant de nous organiser pour respecter les consignes de prudence recommandées par l'Administration.

Bien que perturbé et ne pouvant pas se rencontrer en présentiel, j'ai tout de même grand plaisir à m'adresser à vous par visioconférence.

Je remercie pour sa présence monsieur Jérémy COMET, Chef d'unité à la Direction Départementale des Territoires 31, représentant Monsieur le Préfet. Il clôturera notre assemblée générale.

L'année 2020 laissait présager une bonne campagne de pêche. La suite des événements, nous a prouvé le contraire, l'épidémie due à la COVID 19 est venue bouleverser notre gestion habituelle.

Pour faire face à cette situation inédite, nous avons eu recours :

- Au télétravail pour les services administratifs,
- A l'arrêt temporaire du service développement,
- A des mesures spécifiques pour que le service de la pisciculture puisse continuer à assurer ses missions.

Nous pensions, courant l'été, être sorti de cette pandémie, mais c'était sans compter sur la deuxième vague qui nous a mis dans l'obligation de poursuivre le protocole de fonctionnement adapté dès le mois de mars.

Toutefois nous avons pu déménager courant le mois de juin et aménager les nouveaux locaux de Roques rapidement et ce grâce à la mobilisation exemplaire des salariés que je remercie.

Nous sommes bien installés pour travailler dans de bonnes conditions.

En attendant de pouvoir nous réunir tous ensemble, crise sanitaire oblige, je vous invite à venir visiter vos locaux.

Je tiens à remercier profondément toutes celles et ceux qui ont contribué à faciliter la continuité du fonctionnement fédéral et celui des AAPPMA.

Je souhaite vous dire que je reste déterminé et confiant pour surmonter les difficultés que nous vivons, sachant, pouvoir compter sur votre engagement associatif.

Par devoir de mémoire, j'évoquerai la disparition :

- Monsieur José NICODEMO, ancien Président des Pêcheurs Amateurs,
- Monsieur André BERTELLI, membre de l'AAPPMA du BAS-SALAT.

Ayons une pensée pour eux et pour leur famille et pour tous ceux que j'aurai omis de citer, vous voudrez bien m'en excuser. Merci.

Quelques changements dans les conseils d'administration des AAPPMA sont survenus courant 2020 :

- SENGOUAGNET : Monsieur Mathieu TOUZET, remplace son père décédé.

Chers collègues, nous allons commencer nos travaux d'Assemblée générale, je vous invite à redoubler d'attention et de tolérance pour poursuivre sa présentation inhabituelle.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

RAPPORT MORAL



RAPPORT MORAL

Je vous remercie pour votre présence et pour votre participation à cette assemblée générale.

La situation sanitaire actuelle nous oblige à nous rencontrer à nouveau en visio conférence.

Les difficultés de fonctionnement occasionnées par cette crise impactent le bon déroulement des missions de la Fédération et des AAPPMA et c'est souvent dans l'urgence que nous devons nous organiser.

Fort heureusement, le premier confinement a montré et c'est une grande satisfaction, la capacité d'adaptation et de réaction de notre réseau associatif. Il nous a appris aussi qu'il est important d'être solidaires.

J'ai donc plaisir à ce titre d'adresser mes plus vifs remerciements

- aux administrateurs du conseil d'administration de la Fédération,
- aux Présidents d'AAPPMA et leur conseil d'administration,
- aux bénévoles qui s'impliquent auprès des responsables associatifs,
- aux salariés de la Fédération pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Respectueux et responsables, nous restons vigilants et disciplinés pour appliquer les consignes administratives en vigueur.

Les conditions particulières pour communiquer aujourd'hui exigent de notre part de la tolérance s'il s'avérait qu'un dysfonctionnement survienne.

L'année 2020 avait pourtant bien commencé et ne laissait pas entrevoir de tels événements. Nous avons toutefois poursuivi les missions habituelles pour :

- satisfaire les pêcheurs dans leur loisir,
- protéger les milieux aquatiques,
- veiller au bon état du patrimoine piscicole,
- éduquer les jeunes pêcheurs,
- améliorer la communication au plus près des adhérents.

Cette assemblée générale devait être la dernière de notre mandature, mais, les pouvoirs publics ont été obligés de repousser d'un an les élections générales des AAPPMA et des FDAAPPMA.

Je vous avais fait part lors de notre dernière rencontre de la synthèse des actions pour lesquelles le conseil d'administration fédéral a œuvré durant les cinq dernières années.

Je souhaite de nouveau l'évoquer avec vous.

Je dirai, pour introduire le propos, que notre politique de gestion s'est appuyée sur un socle de valeurs humaines qui nous a toujours guidés pour prendre les décisions qui s'imposaient et qu'il convient de citer : solidarité, partage, équité et tolérance.

Par ailleurs, le respect mutuel entre élus et salariés a été aussi un atout primordial de la bonne conduite de la gestion fédérale.

Je veux aussi revenir sur certaines orientations de gouvernance qui ont garanti le bien-vivre ensemble et auxquelles je tiens profondément.

L'idée force qui nous a animé a été la « simplicité », ce qui a permis de pratiquer une gestion concertée et respectueuse évitant tous conflits entre AAPPMA. J'en rappelle les trois mesures essentielles :

- Absence de règlement intérieur halieutique des AAPPMA, avec application sans ambiguïté de la réglementation prévue dans le code de l'environnement.
- Règle de non-ingérence territoriale avec respect des dispositions statutaires.
- Application des orientations de politique de gestion du conseil d'administration de la fédération.

L'engagement pour la mise en œuvre du projet associatif que nous vous avons proposé en début de mandat a été essentiellement tenu. C'est ainsi que:

- Les mesures de protection du milieu aquatique ont été améliorées (affinées) à l'aide de nouveaux outils pour le suivi scientifique de nos cours d'eau et celui des populations piscicoles.
- Les activités halieutiques ont été optimisées grâce à des plans d'alevinage mieux élaborés et répondant aux demandes des pêcheurs.
- L'éducation environnementale et l'apprentissage de la pêche a connu un essor important, nous le devons à nos deux agents éducateurs qui encadrent et animent les dix APN et les deux PDIPN.
- La communication a été fortement améliorée (site internet actualisé, présence dans les réseaux sociaux, réalisation de films promotionnels, et guide de pêche revisité).
- Pour ce qui est la politique partenariale, avec nos instances de tutelle, avec les collectivités territoriales et l'ensemble des structures de la pêche associative, elle a été confortée et renforcée.

- Notre présence et notre rôle au sein des gouvernances liées aux activités halieutiques et de protection des milieux aquatiques sont reconnus et appréciés :
 - au conseil d'administration de la FNPF et de sa fondation.
 - au Comité National de l'eau.
 - au conseil d'administration de L'ARPO
 - au conseil d'administration de l'UF BAG.
 - au CHI
 - au sein des Instances de Bassin Adour Garonne.
 - au CESER.
 - au Conseil départemental.

C'est avec un travail collectif de l'ensemble des collègues du conseil d'administration fédéral, du directeur et des salariés que nous participons aux travaux de ces instances. Je leur adresse toute ma reconnaissance.

Ce programme associatif n'a pu se mettre en place que grâce à une maîtrise budgétaire bien pilotée par la commission des finances.

Avant de laisser la parole aux responsables des commissions, je souhaite porter à votre connaissance quelques points importants d'actualité. Au regard des restrictions et des inconvénients dus aux effets du confinement pour la pratique de la pêche en 2020, la FNPF a programmé des actions pour encourager ses adhérents :

- Etendue de la validité de la carte d'automne au 1^{er} septembre,
- Opérations - bons d'achat par tirage au sort. C'est cent vingt pêcheurs qui ont pu bénéficier d'un bon de 50 euros en haute Garonne.
- Parrainage pour les jeunes pêcheurs : 50% pour les cartes « mineurs », gratuit pour les moins de douze ans.

Je veux aussi attirer votre attention sur des actions que mènent des organisations animalistes/antispécistes. En effet une campagne anti pêche a été lancée. Ne nous y trompons pas, la vocation de la démarche n'a qu'un seul objectif, interdire à terme la pêche sur l'ensemble du territoire.

Le plus inquiétant est que ce mouvement, vraiment très minoritaire, trouve écho auprès de responsables politiques en mal de majorité. C'est le cas dans les conseils municipaux de villes comme Paris, Lyon, Bordeaux et Montpellier qui souhaitent interdire la technique de pêche au vif.

Je souhaite rappeler que les directives politiques de notre fédération nationale conformes au code de l'environnement sont de défendre avant tout, le libre exercice de toutes les techniques de pêche, sans distinction de pratiques.

Dans le même état d'esprit, le service juridique de la FNPF attire notre attention sur le projet de loi portant lutte contre le « dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets ». Des parlementaires ont déposé et soutenu des vœux d'interdiction de la pêche au vif et des empoisonnements à visée halieutique.

Ces mêmes élus, sont à l'origine de nombreuses initiatives visant à affaiblir la continuité écologique et la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

J'ai tenu à vous alerter de cette situation car il y va de notre survie de pêcheurs. Je vous demande d'être vigilants et d'être militants pour combattre de toutes les manières ces attaques non fondées et qui portent une atteinte grave à notre réseau associatif.

Je termine ce rapport moral en vous renouvelant mes sincères remerciements, vous qui militez et travaillez pour offrir une pêche de qualité aux adhérents des AAPPMA.

Bien qu'encore en situation de confinement, je suis optimiste et confiant car je sais pouvoir compter sur vous pour défendre et pérenniser notre beau loisir.

Je vous remercie pour votre écoute.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

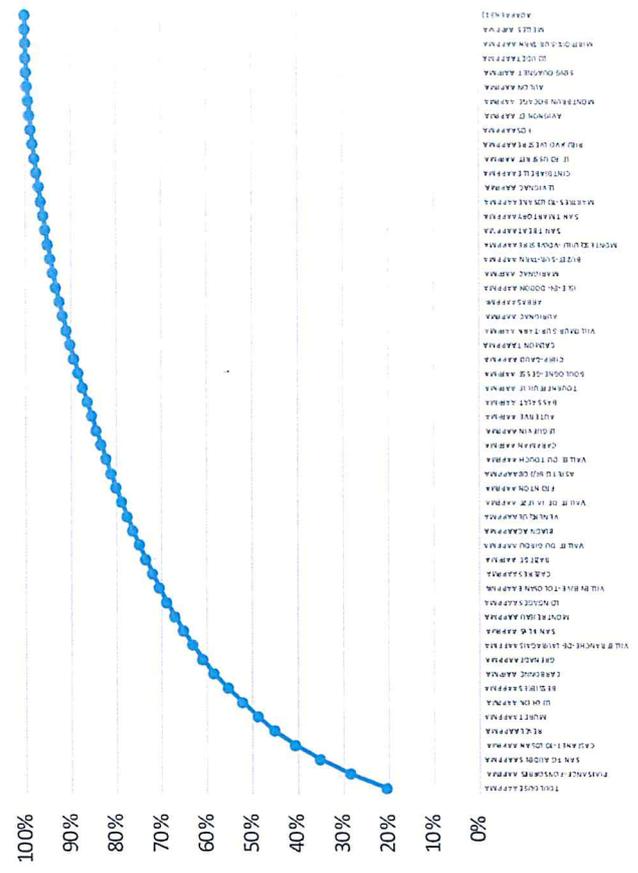
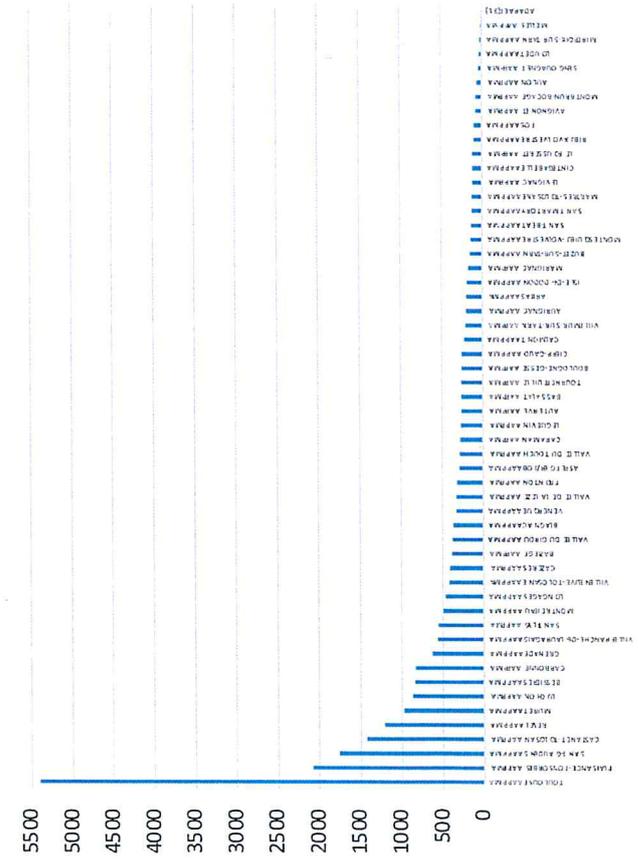
EFFECTIFS FEDERAUX



En 2020,
 les AAPPMA ont vendu 26.379 cartes de pêche*
 * Hors PP

Ventes par AAPPMA

Ventes AAPPMA cumulées



2020, une année pas comme les autres

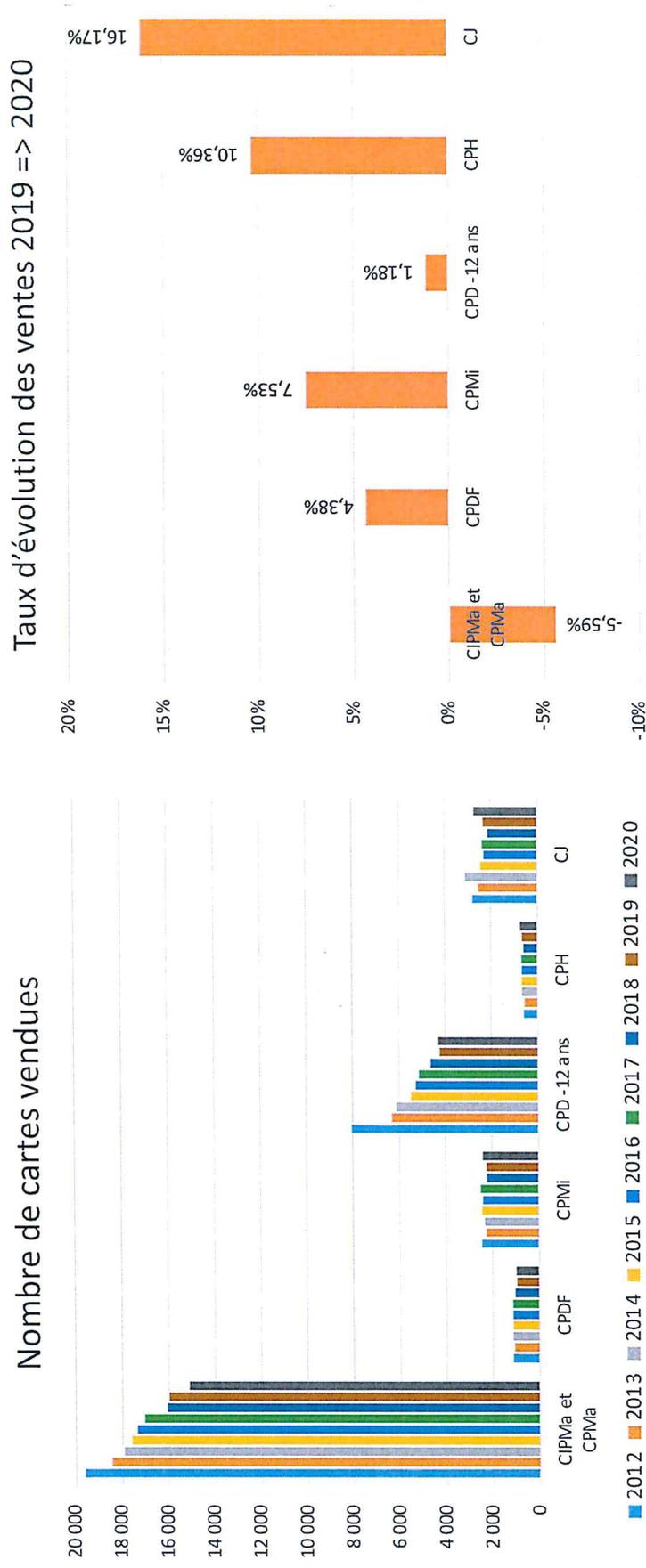
Année	CIPMa et CPMa	CPDF	CPMI	CPD - 12 ans	CPH	C	Total*	Total membres actifs	Total cartes jeunes	Total cartes temporaires
2012	19 644	1 122	2 470	8 065	610	2 794	34 705	23 236	10 535	3 404
2013	18 462	1 094	2 279	6 336	596	2 566	31 333	21 835	8 615	3 162
2014	17 935	1 141	2 331	6 119	675	3 090	31 291	21 407	8 450	3 765
2015	17 622	1 156	2 457	5 491	716	2 452	29 894	21 235	7 948	3 168
2016	17 359	1 144	2 420	5 287	692	2 303	29 205	20 923	7 707	2 995
2017	17 057	1 148	2 508	5 149	703	2 382	28 947	20 713	7 657	3 085
2018	16 048*	1 032	2 232	4 621	609	2 124	26 666	19 312	6 853	2 733
2019	15 987*	959	2 244	4 233	685	2 338	26 446	19 190	6 477	3 023
2020	15 093*	1 001	2 413	4 283	756	2 716	26 262	18 507	6 696	3 472

* Dont offres d'automne

Nombre en hausse par rapport à l'année précédente

* Hors Options, PP et PAEF

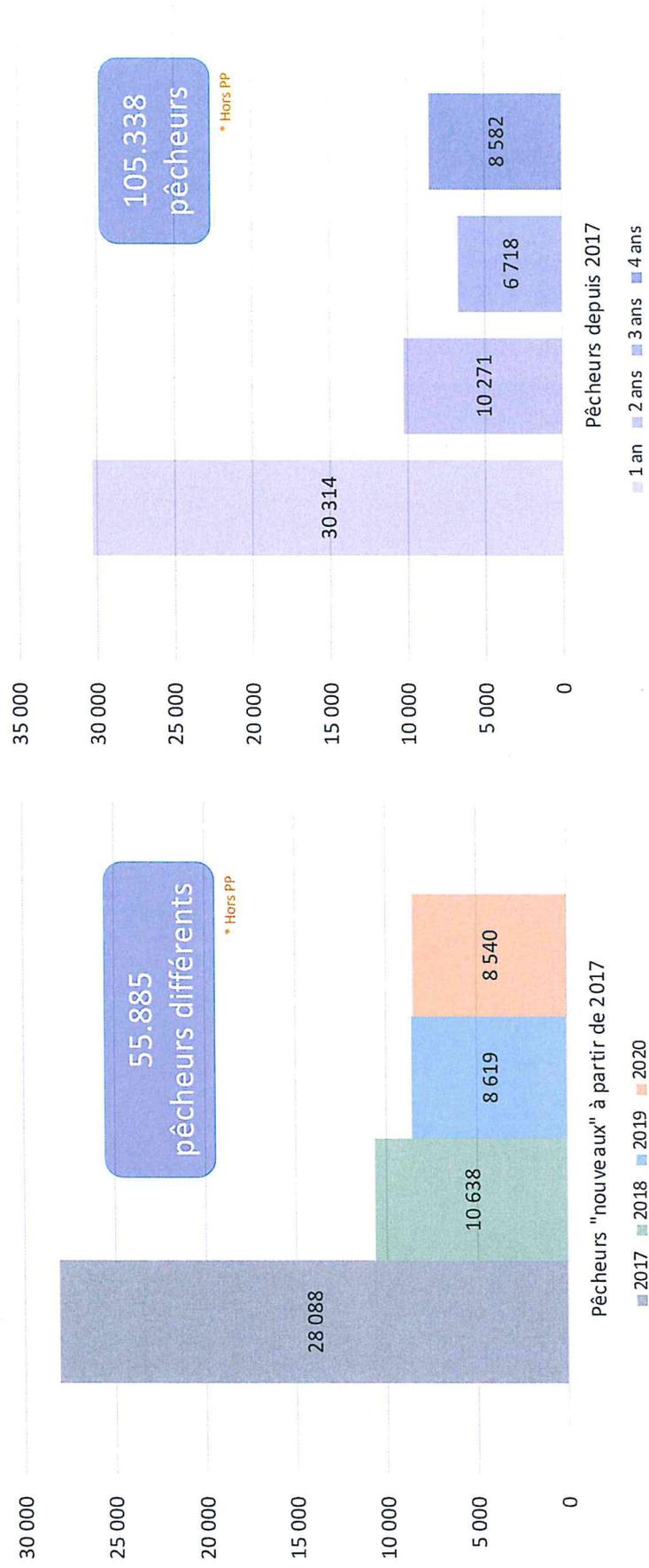
En 2020, les ventes de cartes temporaires sont en forte hausse



Depuis la saison 2017, toutes les cartes de pêche de Haute-Garonne sont vendues via internet



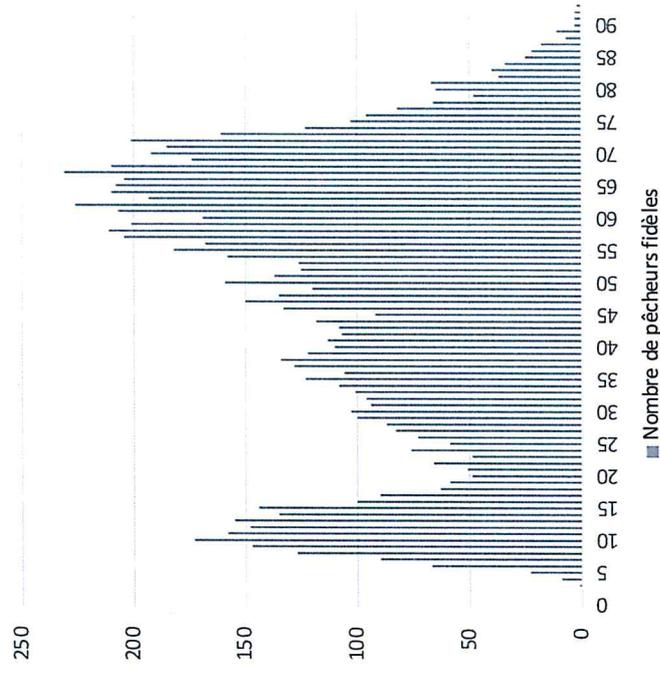
En 2020, 8.540 pêcheurs n'ont pas acheté de carte de pêche en Haute-Garonne de 2017 à 2019



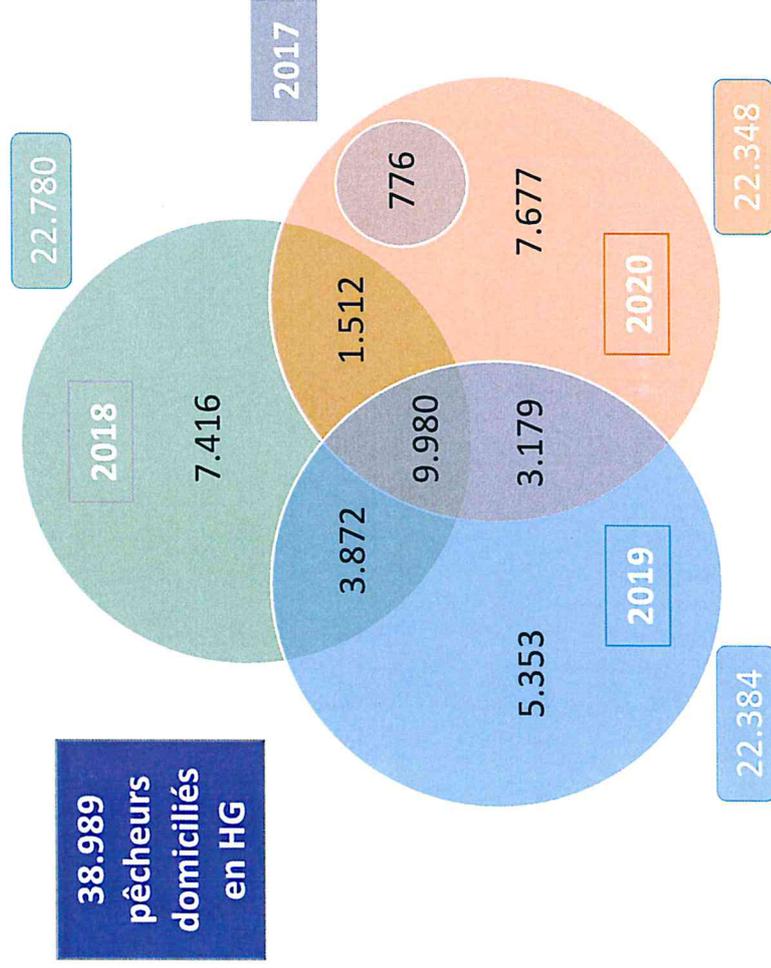
45% des pêcheurs de 2020 sont fidèles à la FDPMA 31 depuis 3 ans, 31% sont inconnus de 2017 à 2019

Pyramide des âges* des 9.980 pêcheurs fidèles et domiciliés en HG, de 2018 à 2020

* Âge révolu au 01/01/2020



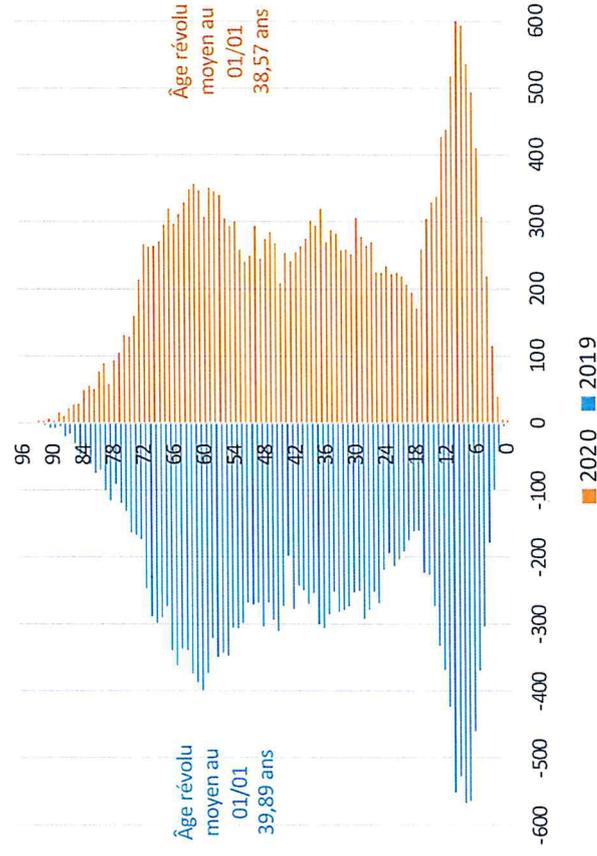
Turn-over des pêcheurs domiciliés en HG, sur 3 ans



Le nombre de pêcheurs haut-garonnais a baissé de 0,16% en 2020 par rapport à 2019

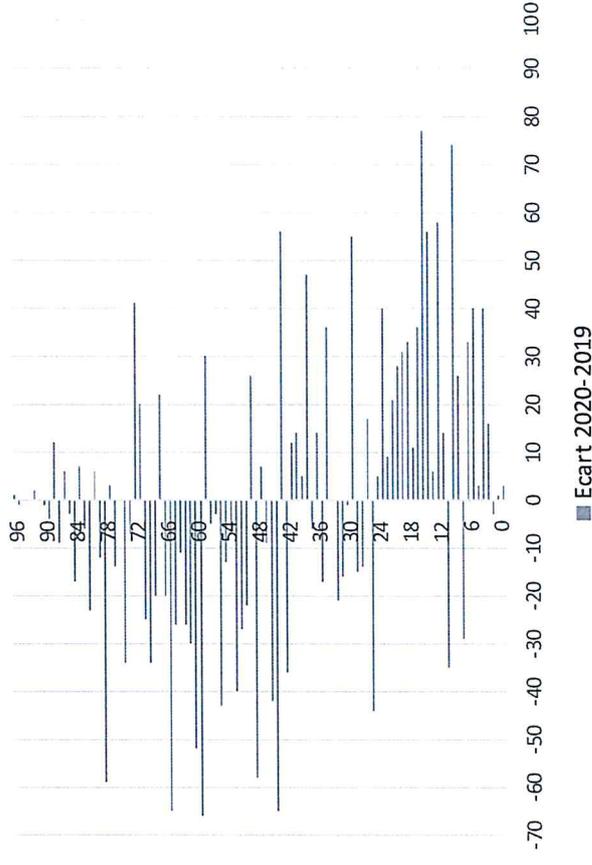
2019 : 22 384 pêcheurs HG

2020 : 22 348 pêcheurs HG



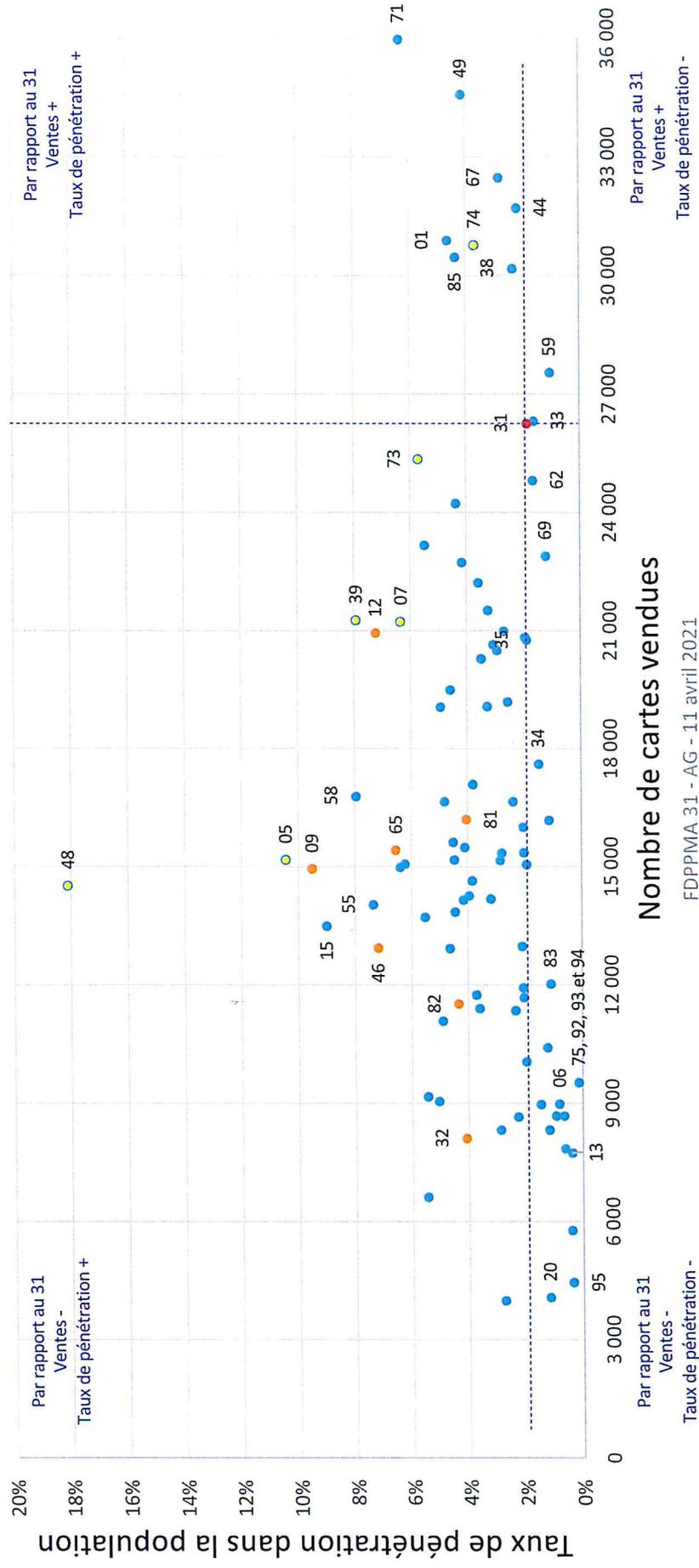
Évolution du nombre de pêcheurs

2019 => 2020



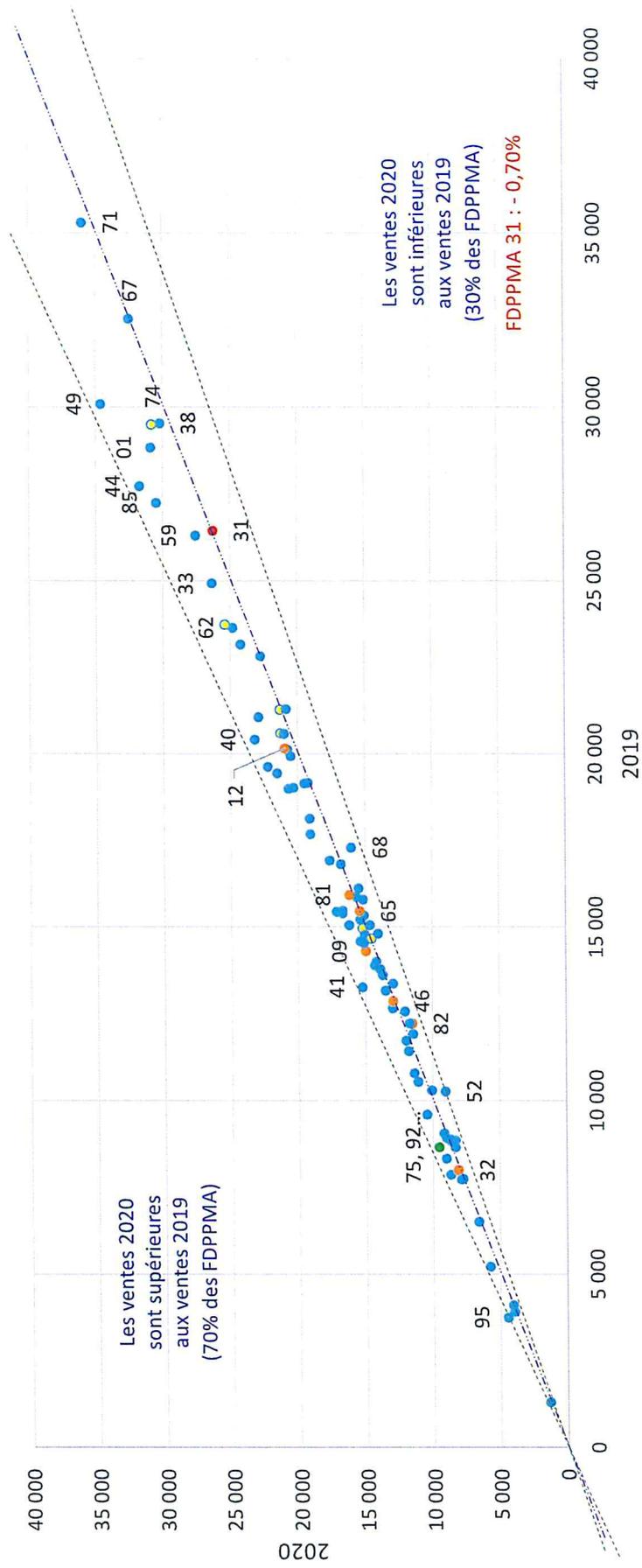
Comment se positionnent les ventes* de cartes de pêche en Haute-Garonne, en 2020 ?

* Hors PAEF, PP et O

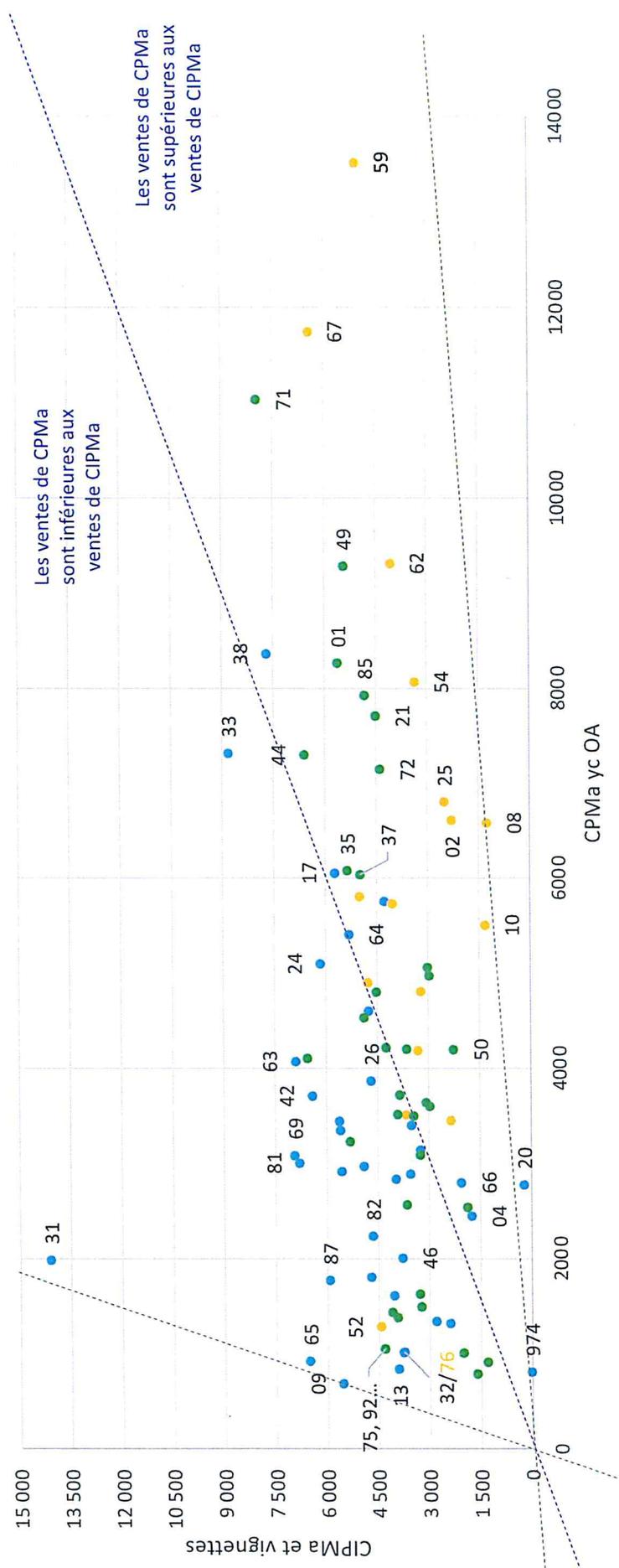


En 2020, les ventes* nationales sont en hausse de 3,32% par rapport à 2019

* Hors PAEF, PP et O



Les pyrénéens s'impliquent plus que les autres dans la réciprocité interfédérale (CHI, EHGO, URNE)



EFFECTIFS FEDERAUX

	2019	2020	VARIATION 31	VARIATION ARFPPMA Midi- Pyrénées	VARIATION FNPF
MAJEURS	16 001	15 102	- 5,62%	- 4,50%	NC - %
FEMMES	959	1 001	+ 4,38%	- 1,32%	NC %
MINEURS	2 244	2 413	+ 7,53%	+ 8,40%	NC - %
HEBDOMADAIRES	685	756	+ 10,36%	+ 9,58%	NC - %
JOURNALIERES	2 338	2 716	+ 16,17%	+ 20,07%	NC - %
DECOUVERTES	4 233	4 283	+ 1,18%	- 4,44%	NC - %

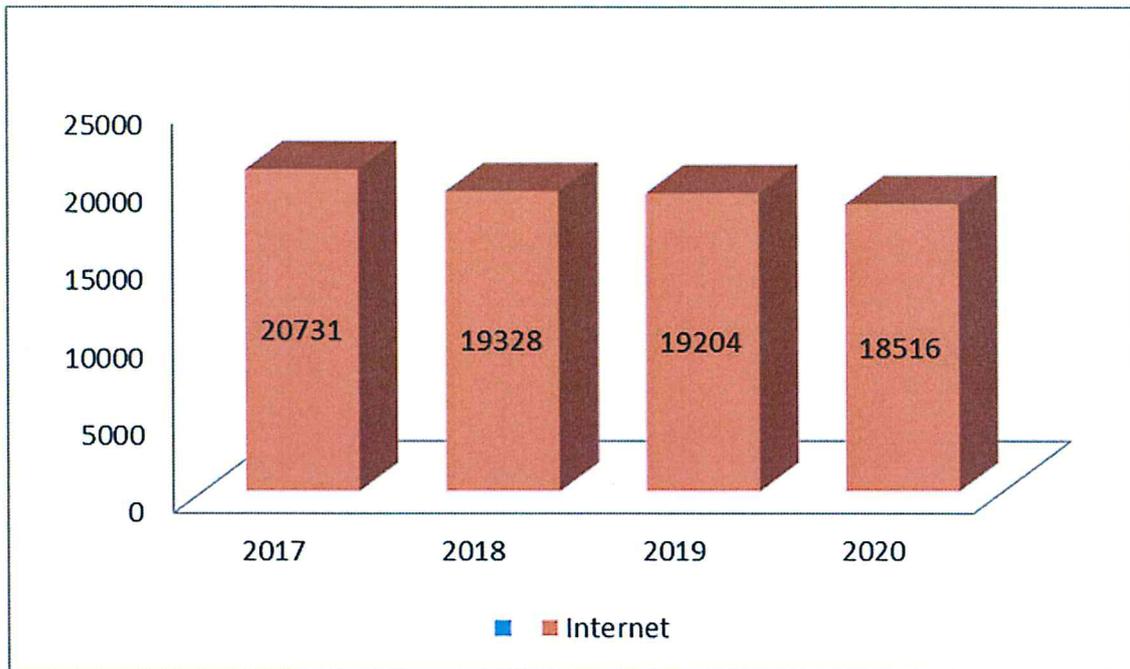
Afin de satisfaire à nos obligations statutaires : communication du bilan de nos effectifs, ce tableau, par catégories d'adhérents vous en donne leur nombre pour l'année écoulée.

Comme vous pouvez le lire, le nombre de cartes « personne majeure » est en diminution, les mineurs sont en augmentation et les cartes de membres occasionnels, journalières ou hebdomadaires en augmentation assez significative.

Les causes en sont connues. L'année avait bien commencé, puis la pandémie et le confinement au lendemain de l'ouverture sont venus stopper l'achat des cartes annuelles.

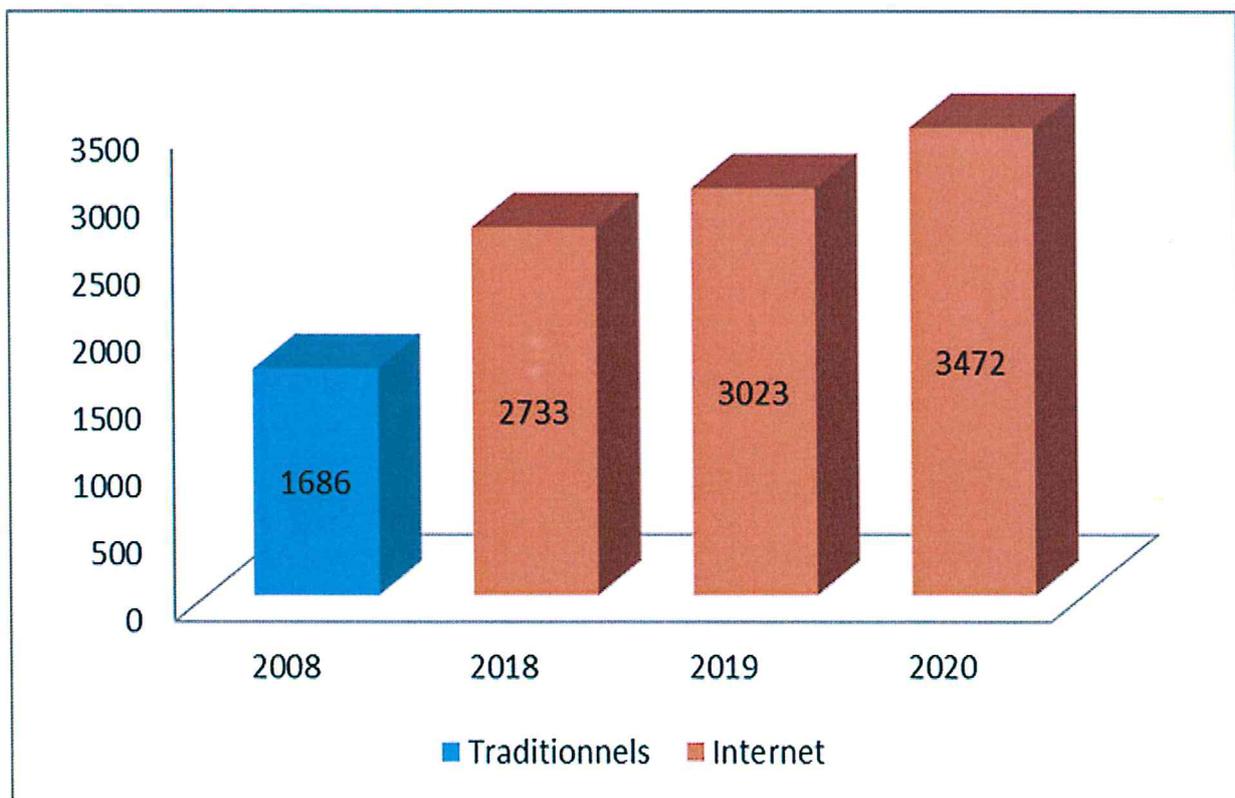
L'été arrivant et le besoin de grand air ont ramené les amateurs au bord de l'eau et à notre loisir. Mais bon nombre qui n'avait pas encore acquis leur carte annuelle se sont dirigés vers les cartes occasionnelles.

MEMBRES ACTIFS : Interfédérales + Majeurs + Femmes + Mineurs 12 à 18 ans



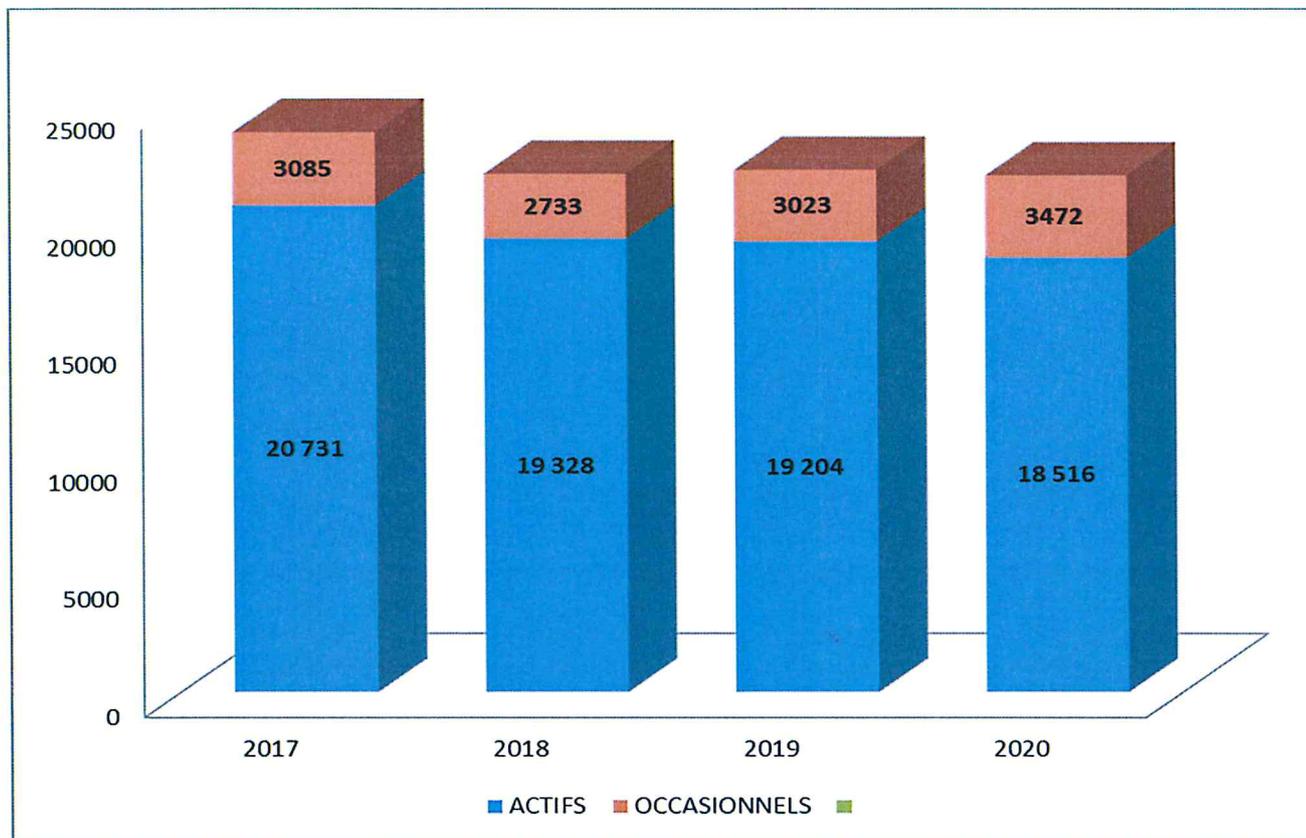
Avec un total de 18 516 membres actifs, nous constatons une perte de 688 membres, soit 3,58%. Heureusement, une partie des pertes de 899 cartes « Interfédérales et majeures » a été compensée par des gains de cartes femmes et mineurs.

MEMBRES OCCASIONNELS : Hebdomadaires + Journaliers



Après une baisse significative de 11,5% en 2018, les membres occasionnels (journaliers et hebdomadaires), avec 3 472 membres, sont en augmentation de 106% par rapport à 2008. Faut-il se réjouir de l'augmentation significative de ces membres occasionnels. Cela doit nous interpeller. Le loisir pêche n'est-il pas lui aussi en train de devenir un loisir de « consommation »

EVOLUTION GLOBALE HORS CARTES «DECOUVERTE»



Avec un effectif global, hors cartes «découverte» de 21 988 adhérents en 2020, la Fédération de pêche de la Haute-Garonne enregistre, avec la perte de 899 cartes « Majeur » une perte limitée à 239 adhérents, soit 1,08%, et figure toujours en bonne position au niveau national.

Vous trouverez tous les chiffres détaillés des variations par association de la Haute-Garonne et par Fédération de Midi-Pyrénées, dans le compte-rendu d'assemblée générale qui vous sera envoyé ultérieurement.

Je vous remercie de votre attention.

VARIATION DES EFFECTIFS 2019/ 2020

ASSOCIATIONS	MAJEURS + INTERFEDERALES			FEMMES			MINEURS 12 à 18			HEBDOMADAIRES			JOURNALIERES			DECOUVERTE - 12 ans			TOTAL
	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart	
	ARBAS	142	122	-20	4	7	3	12	18	6	3	4	1	20	14	-6	25	33	
ASPET/GER JOB	162	138	-24	13	11	-2	27	27	0	15	12	-3	20	54	34	88	52	-36	294
AULON	35	35	0	0	0	0	10	9	-1	0	2	2	0	7	7	11	8	-3	61
AURIAC/VENDINELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AURIGNAC	139	114	-25	8	12	4	24	20	-4	6	10	4	7	21	14	33	32	-1	209
AUTERIVE	232	174	-58	8	10	2	45	37	-8	2	3	1	21	17	-4	48	26	-22	267
AVIGNONNET-LAURAGAIS	52	53	1	3	3	0	7	8	1	2	2	0	0	6	6	10	8	-2	80
BAS SALAT	160	136	-24	12	15	3	20	23	3	8	10	2	17	30	13	51	51	0	265
BAZIEGE	193	179	-14	14	15	1	51	67	16	5	7	2	8	33	25	45	83	38	384
BESSIERES	609	517	-92	33	20	-13	82	76	-6	9	8	-1	60	49	-11	161	168	7	838
BLAGNAC	357	210	-147	23	15	-8	35	33	-2	14	4	-10	27	46	19	74	60	-14	368
BOULOGNE / GESSE	139	122	-17	19	11	-8	32	33	1	12	11	-1	38	31	-7	55	49	-6	257
BUZET/TARN	93	94	1	6	11	5	11	8	-3	2	0	-2	4	4	0	17	36	19	153
CALMONT	103	113	10	13	7	-6	30	21	-9	18	13	-5	21	24	3	36	48	12	226
CARAMAN	145	152	7	11	13	2	15	32	17	2	3	1	28	29	1	51	55	4	284
CARBONNE	552	462	-90	44	31	-13	78	69	-9	23	12	-11	130	136	6	152	122	-30	832
CASTANET TOLOSAN	966	846	-120	51	53	2	111	123	12	28	33	5	86	91	5	279	284	5	1430
CAZERES	235	222	-13	20	17	-3	44	43	-1	9	12	3	13	26	13	83	91	8	411
CIERP-GAUD	88	102	14	3	2	-1	15	24	9	6	13	7	14	84	70	14	31	17	256
CINTEGABELLE	81	84	3	2	3	1	11	12	1	1	2	1	6	7	1	17	12	-5	120
FOS	89	74	-15	3	5	2	4	2	-2	1	5	4	7	9	2	7	4	-3	99
FRONTON	191	182	-9	12	15	3	30	23	-7	4	7	3	18	29	11	63	66	3	322
GRENADE	289	367	78	15	19	4	49	72	23	11	7	-4	42	49	7	79	113	34	627
ISLE EN DODON	127	118	-9	4	8	4	15	15	0	12	10	-2	15	22	7	36	18	-18	191
LE FOUSSERET	83	73	-10	4	0	-4	15	13	-2	3	3	0	15	14	-1	16	18	2	121
LEGUEVIN	130	136	6	7	11	4	21	27	6	3	4	1	14	28	14	65	67	2	273
LEVIGNAC	75	70	-5	7	8	1	4	8	4	1	4	3	5	10	5	21	22	1	122
LONGAGES	284	317	33	15	18	3	35	35	0	9	8	-1	19	25	6	55	61	6	464
LOUDET	30	26	-4	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	8	5	-3	34
LUCHON	355	323	-32	21	27	6	88	73	-15	93	116	23	188	216	28	137	116	-21	871
MARIGNAC	128	119	-9	4	3	-1	9	6	-3	3	7	4	7	17	10	20	21	1	173
MARTRES TOLOSANE	101	71	-30	3	4	1	24	18	-6	2	4	2	17	10	-7	35	22	-13	129
MELLES	20	14	-6	1	1	-1	1	1	-1	1	0	-1	0	1	1	2	4	2	19
MIREPOIX/TARN	14	15	1	3	1	-2	3	5	2	0	0	0	1	0	-1	6	7	1	28
MONTBRUN BOCCAGE	38	49	11	4	7	3	8	10	2	1	0	-1	1	2	1	7	8	1	76

TYPES de CARTES																			
DEPARTEMENT	MAJEURE		MINEURE		DECOUVERTE ENFANTS		DECOUVERTE FEMME		JOURNALIERE		HEBDOMADAIRE		TOTAL						
	Carte 2019	Carte 2020	Carte 2019	Carte 2020	Carte 2019	Carte 2020	Carte 2019	Carte 2020	Carte 2019	Carte 2020	Carte 2019	Carte 2020		%					
ARIEGE	6 195	5 722	-7,64	820	853	4,02	1 654	1 677	1,39	419	374	-10,74	4 384	5 375	22,60	829	941	13,51	14 942
AVEYRON	9 246	9 057	-2,04	1 579	1 761	11,53	3 833	3 809	-0,63	697	718	3,01	3 559	4 215	18,43	1248	1378	10,42	20 938
HAUTE GARONNE	16 001	15 102	-5,62	2 244	2 413	7,53	4233	4283	1,18	959	1001	4,38	2338	2716	16,17	685	756	10,36	26 271
GERS	4 751	4 598	-3,22	727	796	9,49	1 187	1 202	1,26	352	342	-2,84	720	973	35,14	259	197	-23,94	8 108
LOT	5 904	5 735	-2,86	1 022	1 083	5,97	2 680	2 445	-8,77	392	406	3,57	2000	2355	17,75	1036	1070	3,28	13 094
HAUTES PYRENEES	7 336	6 908	-5,83	1 350	1 456	7,85	3 282	2 812	-14,32	542	537	-0,92	1920	2353	22,55	1033	1350	30,69	15 416
TARN	9 696	9 384	-3,22	1 347	1 474	9,43	2 217	2 387	7,67	766	702	-8,36	1433	1836	28,12	468	410	-12,39	16 193
TARN ET GARONNE	6 832	6 490	-5,01	1 136	1 248	9,86	2 599	2 108	-18,89	494	480	-2,83	967	974	0,72	216	225	4,17	11 525
TOTAUX CARTES	65 961	62 996		10 225	11 084		21 685	20 723		4 621	4 560		17 321	20 797		5 774	6 327		126 487
Evolution des ventes de cartes de 2018 en 2019 en %			-4,50			8,40			-4,44			-1,32			20,07				9,58

COMPTE-RENDU FINANCIER





KPMG S.A.
Siège social
2 avenue Gambetta
Tour Echo
CS 60055
92066 Paris la Défense
France

Tél : + 33 (0)1 55 68 86 66
Tél : +33 (0)1 55 68 86 60
www.kpmg.fr

Monsieur Michel Lacroix
Fédération Haute-Garonne pour la Pêche &
Protection Milieu Aquatique
5 Chemin de Bramofan
31120 Roques sur Garonne

A Labège, le 05/03/2021

Attestation de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité Fédération Haute-Garonne pour la Pêche & Protection Milieu Aquatique relatifs à l'exercice du 01/10/2020 au 31/12/2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	4 142 749 €
• Chiffre d'affaires :	1 101 752 €
• Résultat net comptable :	1 476 614 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG S.A.


Thierry Augarde
Expert-comptable

Assemblée Générale du 11 Avril 2021 : Exercice 2020

VISIO depuis Lamartine

Une fois de plus, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes de notre Fédération pour l'année 2020.

Mais avant, je voudrai rappeler aux AAPPMA qu'elles doivent faire parvenir à la FD le PV de leur AG et les comptes approuvés par leurs adhérents. Après plusieurs rappels et relances il y a ce jour, 6 associations qui n'ont encore rien envoyé pour l'année 2019 je dis bien 2019, elles se reconnaîtront. La DDT est informée et peut prendre des sanctions envers les récalcitrants. Que ces retardataires ne soient pas étonnés, il n'y a pas d'exception les statuts doivent être respectés par tous. Merci à ceux qui respectent leur engagement et permettent le bon fonctionnement de notre pêche associative et de loisirs.

Mes remerciements vont aussi aux membres du CA et à l'ensemble des salariés pour leur implication, leur respect des tâches et des échéances, en ces temps difficiles. Le télétravail permet malgré tout d'avancer correctement dans notre travail.

Merci à Monsieur AUGARDE et ses collaborateurs de KPMG, ainsi qu'aux membres de la commission de contrôle qui s'acquittent de leur mission avec rigueur.

Pour en revenir aux comptes, l'année 2020 restera marquée non seulement par la pandémie mais par l'achèvement des locaux de Lamartine et le déménagement mais surtout par le résultat de l'exercice issu de la cession de la route de St Simon soit 1 476 614 €.

Vous avez tous été destinataires des documents comptables et avez donc déjà pris connaissance de ce résultat. Vous connaissez notre façon de travailler et de présenter les opérations de l'année. Bilan, comptes de résultats tableau prévisionnel – réalisé et graphiques facilitent la compréhension de ces chiffres que nous allons parcourir ensemble.

Avant de commenter ces chiffres voici la mettre d'attestation de présentation des comptes établie par Mr AUGARDE expert comptable, Directeur KPMG Toulouse.

1 – BILAN :

Bilan Actif : Les immobilisations incorporelles apparaissent. Il s'agit tout simplement des taxes d'aménagement et d'archéologie réglées ce jour 29 476 €. Ces taxes ne peuvent pas se comptabiliser en charges elles doivent être amorties.

Les immobilisations corporelles après affectation des sommes investies dans notre nouveau local et la suppression des biens immobilisés de la route de St Simon font ressortir un montant brut de 4 405 874 €. Après déduction des amortissements la valeur nette est de 2 764 713 € Les autres comptes n'appellent aucunes remarques particulières si ce n'est une légère baisse dans le stock et une hausse dans nos disponibilités. Il est à noter que l'ensemble des travaux concernant le siège administratif sont réglé.

Au total l'actif net s'élève à 4 142 749 €.

Bilan Passif : Fonds propres en nette augmentation 1 476 614 € résultat de l'exercice.

Les dettes sont en nette baisse. L'emprunt relais souscrit après de notre banque a été remboursé après encaissement de la vente de l'immeuble Toulousain.

Les autres comptent restent semblables à ceux du dernier exercice.

Au total le passif s'établit à 4 142 749 €.

2 – COMPTE D'EXPLOITATION :

Produits : Par rapport au prévisionnel la différence provient des produits exceptionnels qui prenaient en compte des subventions qui arriveront seulement cette année. Il faut noter le bon chiffre réalisé dans les pêches de sauvetages.

Regardons le détail à l'aide des graphiques :

Charges : Beaucoup de postes en baisse pour cause de Covid. Mais également en hausse pour les mêmes raisons. Il a fallu garder les truites portions plus longtemps donc davantage d'aliment. Un autre compte en nette augmentation charges exceptionnelles provenant de la valeur résiduelle des agencements et installations laissés route de St Simon et non amortis.

Au final nous observons un excédent de **1 476 615 €**.

Voilà donc une année bien remplie et ce malgré les contraintes imposées par ce sacré virus.

VERIFICATEURS AUX COMPTES

En accord avec les personnes de la commission je vous donne lecture de leur mission

APPROBATION DES COMPTES : Mise aux voix Norbert Delphin

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT : le CA propose d'affecter le résultat de l'exercice soit 1 476 614,96 € au compte de fonds associatifs n° 102180 RESULTATS ANTERIEURS CUMULES qui passera de 850 803,30 à 2 327 418,26 € ce qui portera nos FONDS ASSOCIATIFS à 3 503 485 €.

PREVISIONNEL 2021

Pour l'année en cours, le budget prévisionnel est arrêté à la somme de 1 275 900 €. Une remarque s'impose elle concerne l'excédent de charges de 145 000 €. Cette somme vient essentiellement de la dotation aux amortissements. En effet notre actif a enregistré le gros investissement du siège. Il faut donc l'amortir : ce résultat n'a aucune incidence sur la trésorerie de notre association. C'est une écriture comptable qui prévoit la dépréciation de l'investissement. Durant quelques années il faudra s'attendre à pareille situation avec plus ou moins d'écart, en fonction des entrées. Il serait miraculeux de voir le nombre de nos adhérents doubler d'une année sur l'autre. Cette somme sera compensée par nos fonds associatifs qui sont passés je le répète à 3 503 485 €. Il y a là une bonne marge pour continuer à rendre à nos Associations et adhérents tous nos services et continuer à vous aider quand vous le demandez.

Par prudence nous avons considéré que les cotisations fédérales se situeraient légèrement en dessous de 600 000 €. Nous savons tous que la vente des cartes joue énormément sur le résultat puisque ce compte est le plus important dans nos produits.

Voilà ce que j'avais à vous dire avant de découvrir le détail.

Prévisionnel fonctionnement 2021

Prévisionnel investissements 2021

MISE AU VOTE

1 – L’approbation des comptes 2020 :

Après les explications du Trésorier, le président, monsieur DELPHIN, met au vote à main levée, le résultat de l’année écoulée.

Résultat : approuvé à l’unanimité

2 – Proposition pour l’affectation du résultat :

Le conseil d’administration propose d’affecter le résultat le résultat de **1 476 614,96 €** au compte de fonds associatifs N°102180 « résultats antérieurs cumulés » qui passera de 850 803,30 € à **2 327 418,26 €** et ainsi nos fonds associatifs s’élèveront à **3 503 485 €**.

Mise au vote

Résultat : approuvé à l’unanimité

3 – Prévisionnel 2020

Nous vous proposons de voter donc de voter le budget prévisionnel de fonctionnement sur les bases de 1 275 900 € et le budget d’investissement à hauteur de 32 000€

Je vous rappelle qu’un prévisionnel reste un prévisionnel, on peut toujours établir un rectificatif. Le cas échéant, nous vous tiendrons au courant.

Mise aux voix

Résultat : approuvé à l’unanimité.

4 – Commission des Vérificateurs aux Comptes :

Reconduction de la commission de contrôle composée par :

- Monsieur Jean-Michel ALM, AAPPMA d’AUTERIVE,
- Monsieur Yves RUMIN, AAPPMA de LONGAGES,
- Monsieur Alain ARNAUBIS, AAPPMA de LA VALLEE DE LA LEZE.

Approuvée à l’unanimité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**



Bilan actif

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	29 476	791	28 684		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	29 476	791	28 684		
	Immobilisations corporelles	Terrains	764 974	257 776	507 197	630 799
		Constructions	2 639 217	762 085	1 877 132	200 877
Inst. techniques, mat.out.industriels		383 616	363 162	20 454	24 262	
Autres immobilisations corporelles		618 066	258 137	359 929	116 952	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours					1 014 794	
TOTAL	4 405 874	1 641 161	2 764 713	1 987 685		
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	45		45	45	
	Prêts	4 287		4 287	6 531	
Autres immobilisations financières						
TOTAL	4 332		4 332	6 576		
Total I		4 439 683	1 641 952	2 797 730	1 994 261	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis	391 420	29 356	362 064	378 819
		Marchandises				
	TOTAL	391 420	29 356	362 064	378 819	
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances ^{II}	Créances usagers et comptes rattachés	25 238	305	24 933	19 544
		Autres créances	169 777		169 777	159 079
		TOTAL	195 015	305	194 710	178 623
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie		754 261		754 261	597 873	
Disponibilités		33 982		33 982	27 892	
Charges constatées d'avance (4)						
Total II	1 374 679	29 661	1 345 018	1 183 208		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		5 814 363	1 671 613	4 142 749	3 177 469	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



Bilan passif (avant répartition)

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	2 026 870 1 476 614	2 024 532 2 338
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	 75 393	 79 159
Total I		3 578 879	2 106 030
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges	 173 128	 159 473
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	 	
Total II		173 128	159 473
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 044	559 657
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 414	116 682
	Dettes fiscales et sociales	82 978	69 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	160 303	166 461
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total III		390 741	911 966
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		4 142 749	3 177 469
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	 390 741	 911 966
	Engagements donnés		
	Sur legs acceptés Autres		



Compte de résultat

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020

Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens	3 000	533
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	3 000	533
	Production stockée	-18 114	10 734
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	601 124	610 591
	Dons		
Legs et donations			
Subventions d'exploitation	365 911	354 510	
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	84 740	108 120	
Autres produits	65 089	94 776	
Total des produits d'exploitation I		1 101 752	1 179 265
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	234 454	218 319
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	209 417	286 713
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 981	10 869
	Salaires et traitements	387 682	349 252
	Charges sociales	142 804	132 177
	Dotations	141 252	85 613
- sur immobilisations			
amortissements			
provisions			
Dotations d'exploitation	29 516	30 950	
- sur actif circulant : provisions			
pour risques et charges : provisions	40 295	29 435	
Subventions accordées par l'association	51 578	42 145	
Autres charges		5 460	
Total des charges d'exploitation II		1 250 982	1 190 937
Résultat d'exploitation (I-II)		-149 230	-11 672
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	630	11 200
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		630	11 200
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	13 705	1 183
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		13 705	1 183
Résultat financier (V-VI)		-13 075	10 017
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-162 305	-1 654
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		



Compte de résultat

Fédération Hte-Garonne pour la Pêche

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020

Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	331	4 872
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 803 824	18 454
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	1 804 155	23 326
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	482	17 588
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	163 397	1 746
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 355	
	Total des charges exceptionnelles VIII	165 235	19 334
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 638 920	3 992
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 906 538	1 213 793
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 429 923	1 211 455
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		1 476 614	2 338
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



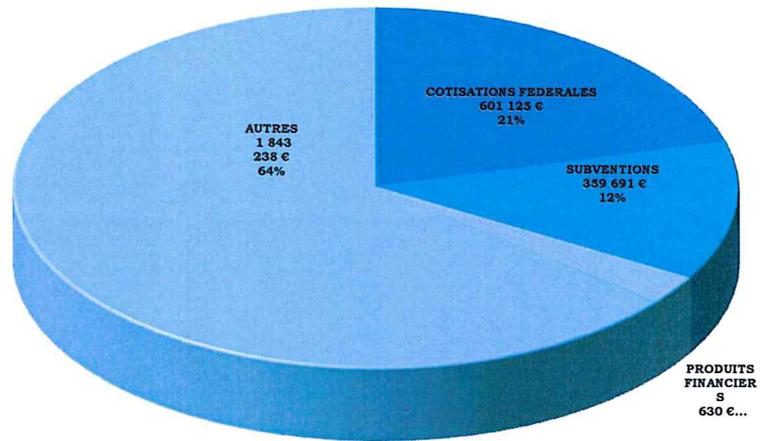
Comptes	Libellés	A Prévisionnel 2020	B Réel 2020	B-A Variation
ACHATS				
Achats matières premières		125 300	148 340	23 040
60213	Achat poissons blancs + Ombres	18 700	24 708	6 008
60213	Achat truites arc en ciel	53 000	43 192	9 808
60213	Sandres et brochets / Black bass	10 300	15 197	4 897
60214	Achat nourriture cheptel	42 000	60 572	18 572
60215	Achat produits ent. Et pharmaceutiques	1 300	4 671	3 371
60261	Sacs de transport	-	-	-
Fournitures non stockées		88 000	86 114	1 886
60610	Eau, gaz, électricité	20 000	22 940	2 940
60660	Carburants véhicules	25 000	19 301	5 699
60661	Combustibles	9 000	8 655	345
60630	Petites fournitures et habillements	15 000	18 071	3 071
60640	Fournitures de bureaux	6 000	9 200	3 200
60680	Autres fournitures	13 000	7 947	5 053
Location (Baux de pêche + matériel)		63 000	54 914	8 086
61330	Baux de pêche	40 000	36 476	3 524
61351	Location matériel	23 000	18 438	4 562
Entretien, réparations		37 000	41 122	4 122
61520	Entretien locaux	20 000	23 165	3 165
61558	Entretien Matériel de transport	8 000	8 416	416
61551	Entretien Bâtiments et biens mobiliers	9 000	9 541	541
61600	Primes d'assurances	25 000	21 103	3 897
Divers		1 000	-	1 000
61810	Documentation	500	-	500
61850	Frais colloques et séminaires	500	-	500
62110	Personnel Intérimaire	-	319	319
62200	Rémunérat./honor./Contrôles sanitaires	12 500	8 741	3 759
62270	Frais d'actes	-	2 449	2 449

Comptes	Libellés	Prévisionnel 2020	Réel 2020	Variation
Publicité, relations extérieures		32 000	25 697	6 303
62310	Cominfo	20 000	21 127	1 127
62310	Cadeaux, coupes et divers	12 000	4 569	7 431
Déplacements, Missions, Réceptions		45 000	12 887	32 113
62531	Autres personnes / Péages	5 000	923	4 077
62532	Administrateurs	7 000	2 528	4 472
62540	Président	8 000	2 006	5 994
62570	Missions et réceptions	25 000	7 430	17 570
62600	Frais postaux et télécommunications	16 000	17 292	1 292
62700	Services bancaires	1 200	278	922
62800	Cotisations UFBAG, MIGADO	20 000	18 988	1 012
62880	Participations évènements divers	2 000	5 628	3 628
Impôts et taxes		68 500	13 981	54 519
63330	Formation	5 000	6 709	1 709
63510	Taxes foncières et taxes d'habitation	7 500	7 272	228
63580	Taxes d'aménagement	56 000	-	56 000
Charges de personnel		505 000	504 353	647
64100	Rémunérations	390 000	387 682	2 318
64500	Charges sociales	115 000	116 671	1 671
Dotations d'exploitation		150 000	141 253	8 747
68110	Amortissements / provisions	150 000	141 253	8 747
Autres charges		63 000	51 578	11 422
65701	Subvention APPMA et APN	20 000	12 807	7 193
65700	Aménagement parcours d'eau, études	20 000	16 464	3 536
65725	Continuité écologique	23 000	22 307	693
66110	Intérêts sur emprunts	18 000	13 705	4 295
Charges exceptionnelles		10 000	234 715	224 715
67180	Charges exceptionnelles	10 000	150	9 850
67520	Valeur résiduelle immo. Cédées	-	163 398	163 398
68750	Dotations Prov risques et charges exceptionnelles	-	71 167	71 167
TOTAL CHARGES		1 282 500	1 403 458	120 958

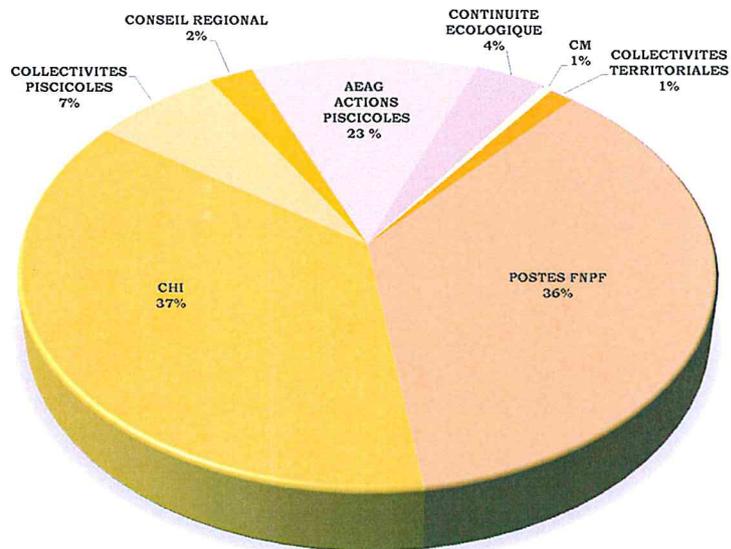


Comptes	Libellés	Prévisionnel 2020	Réel 2020	Variation
PRODUITS				
Autres Produits d'exploitation				-
70200	Rétrocession œufs Fario	3 000	3 000	-
70350	Variation des stocks de poissons		18 114	- 18 114
Subvention d'exploitation		370 500	365 911	- 4 589
74170	FNPF aide à l'emploi	132 000	132 000	-
74171	SUBV Guides Pêches	7 300	7 300	-
74180	Club halieutique	115 000	124 183	9 183
74181	Autres Subventions	100 000	88 938	- 11 062
74184	Subvention continuité écologique	16 200	13 490	- 2 710
Autres Produits		605 000	666 214	61 214
75610	Cotisations fédérales	560 000	601 125	41 125
75810	Produits des transactions (PV)	-	75	75
75810	Indemnités prestations pêches électriques	20 000	30 596	10 596
75813	Produits divers	25 000	34 418	9 418
Reprise Prov. Transfert s/t		72 000	58 607	- 13 393
78150	Reprise Prov.	60 000	57 528	- 2 473
79118	Transfert Charges d'exploitation	12 000	1 080	- 10 920
79124	Transfert Frais de personnel	-	-	-
Produits financiers		1 000	630	- 370
76200	Produits financiers courants	1 000	630	- 370
76800	Cession pour équilibre			-
Produits exceptionnels		1 930 000	1 803 824	- 126 176
77700	Subventions et investissements virés aux résultats		3 766	3 766
77520	Cession Immo	1 800 000	1 800 000	-
77880	Produits exceptionnels divers	130 000	58	- 129 942
78750	Reprises pour risques	-	-	-
TOTAL PRODUITS		2 981 500	2 880 073	- 101 427
RESULTAT			1 476 615	

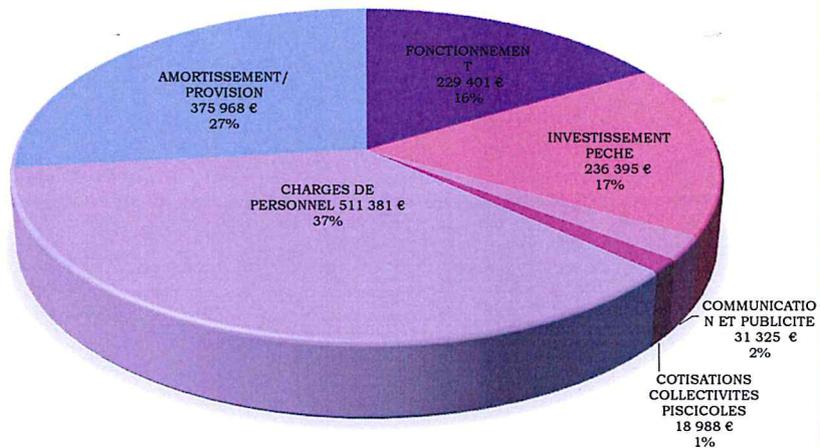
REPARTITION PRODUITS 2020:
2 880 073 €



REPARTITION SUBVENTIONS 2020:
362 676 €



REPARTITION CHARGES 2020:
1 403 458 €



RESULTAT ANNEE 2020

TOTAL PRODUITS : 2 880 073 €

TOTAL CHARGES : 1 403 458 €

RESULTAT : 1 476 615 €

Plus exactement : 1 476 614,96 €



FEDERATION DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Siège social : Pisciculture de Soueich – 31160 SOUEICH
Siège Administratif : 5 chemin de Bramofam – 31120 Roques/Garonne
Téléphone : 05 61 42 58 64
Site internet : www.fede-peche31.com
E-mail : federation@fede-peche31.com

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES EXERCICE 2020

Nous soussigné, Alain ARNAUBIS, président de l'AAPPMA de la VALLEE de la LEZE, et Yves RUMIN, Président de l'AAPPMA de LONGAGES, vérificateurs aux comptes de la FDAAPPMA 31, et dument convoqués, avons procédé le 19 mars 2021 à 10 heures, au siège administratif de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne, au 5 chemin de Bramofam – 31120 ROQUES/GARONNE, à l'examen des divers documents comptables en possession de la Fédération.

Excusé : monsieur Jean-Michel ALM, président de l'AAPPMA d'AUTERIVE, vérificateur aux comptes de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne.

Cette intervention s'est déroulée en présence de monsieur Michel LACROIX, trésorier fédéral.

La vérification a porté sur l'exerce de 12 mois clos au 31 décembre 2020.

Des vérifications ponctuelles ont été opérées sur les documents comptables suivants :

- Grand livre
- Journaux,
- Livre de paye,
- Tableau des immobilisations.

La comptabilisation des factures, tant des biens faisant l'objet d'amortissement que des factures concernant les autres biens et services a correctement été effectuée. L'ensemble des pièces comptables a été vérifié.

La transcription des opérations comptables qui ont fait l'objet de la présente vérification n'a révélé aucune anomalie.

La comptabilité est donc sincère et probante.

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, il proposé à l'assemblée générale de donner quitus au trésorier de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne pour la gestion de l'exercice 2020.

Certifié ce jour à Roques/Garonne, le 19 mars 2021.

Le Président de la Vallée de la Lèze,
A. ARNAUBIS

Le Président de Longages,
Y. RUMIN

Comptes	Libellés	Prévisionnels 2021
ACHATS		
	Achats matières premières	173 500 €
60213	Achats poissons blancs	18 000 €
60213	Achats truites Arc en Ciel + ombres +saumon F	72 000 €
60213	Sandres et brochets/ Black Bass	15 500 €
60214	Achats nourriture cheptel	64 000 €
60215	Achat produits ent et pharmaceutique	4 000 €
	Fournitures non stockées	89 000 €
60610	Eau, gaz, électricité	25 000 €
60660	Carburants véhicules	24 000 €
60661	Combustibles	9 000 €
60630	Petites fournitures habillements	15 000 €
60640	Fournitures bureaux	8 000 €
60680	Autres fournitures	8 000 €
61110	Intérimaire	0 €
	Location (Baux de pêche + matériel)	58 500 €
61330	Baux de pêche	40 000 €
61351	Location matériel	18 500 €
	Entretiens, réparations	42 500 €
61520	Entretien locaux	25 000 €
61558	Entretien matériel de transport	8 500 €
61551	Entretiens Bâtiments et biens	9 000 €
61600	Primes d'assurances	22 000 €
	Divers	1 000 €
61810	Documentation	500 €
61850	Frais colloques séminaires, Foires	500 €
62200	Rémunérat/ hono/contrôles sanitaires	12 000 €
	Publicité, relations extérieures	26 000 €
62310	Cominfo	20 000 €
62320	Guides	
62310	Cadeaux, coupes, fleurs	6 000 €
	Déplacements, missions, réceptions	21 500 €
62531	Autres personnes/ péages	2 500 €
62532	Administrateurs	5 000 €
62540	Présidents	4 000 €
62570	Missions et réceptions	10 000 €
62600	Frais postaux et telecommunications	17 500 €
62700	Services bancaires	600 €
62800	Cotisations UFBAG, MIGADO	19 000 €
62880	Participation évènements divers	5 000 €
	Impôts et taxes	13 500 €
62330	Formation	6 000 €
63510	Taxes foncières et taxes d'habitation	7 500 €
	Charges de personnel	515 000 €
64100	Rémunérations	395 000 €
64500	Charges sociales - exonérations ZRR	120 000 €
	Dotations d'exploitation	210 300 €
68110	Amortissements/ provisions	210 300 €
	Autres charges	40 000 €
65701	Suvention AAPPMA et APN	20 000 €
65700	Aménagement parcours d'eau, études	20 000 €
66110	Interêts	1 000 €
67180	Charges exceptionnelles	8 000 €
TOTAL CHARGES		1 275 900 €

FEDERATION DE PECHE DE LA HAUTE-GARONNE
PREVISIONNEL 2021

Comptes	Libellés	Prévisionnels 2020
PRODUITS		
	Autres produits d'exploitation	0 €
70200	Rétrocession œufs fario	0 €
70350	Variations des stocks de poissons	
	Subventions d'exploitation	343 800 €
74170	FNPF Aide à l'emploi	132 000 €
74171	Publicité guide de pêche	6 800 €
74180	Club Halieutique	125 000 €
74181	Autres subventions	80 000 €
	Autres Produits	655 000 €
75610	Cotisations fédérales	595 000 €
75810	Produits de transactions PV	0 €
75810	Indemnités de pêche électrique	25 000 €
75813	Produits divers	35 000 €
	Reprise prov transfert s/t	51 000 €
78150	Reprise prov	50 000 €
79118	Transfert charges d'exploitation	1 000 €
79124	Transfert frais du personnel	
	Produits financiers	1 100 €
76200	Produits financiers courants	1 100 €
76800	Cession pour équilibre	
	Produits exceptionnels	80 000 €
77700	Sub et invest virés au résultat	75 000 €
77510	Cession immo	0 €
77880	Produits exceptionnels Sub Nouveau siège CR+CD	5 000 €
78750	Reprises pour risques	
TOTAL PRODUITS		1 130 900 €
	RESULTAT	-145 000 €
	Compensé par les fonds associatifs	

PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2021

Désignation	Montant	Financement subvention *	Financement FD
Travaux LAMARTINE	22 000 €		22 000 €
Travaux Soueich	10 000 €		10 000 €
TOTAL	32 000 €	0 €	32 000 €

* Sous réserve d'acceptation

ZONE CYPRINICOLE



I - ALEVINAGE 2020

Type	poisson	Prév.		Réalisé	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant
Carnassier		725 Kg	10 300,00 €	1050 Kg	15 637,74 €
	Black bass	200 Kg	3 800,00 €	345 Kg	6 868,05 €
	Brochets maillés	425 Kg	5 500,00 €	525 Kg	6 923,44 €
	Perches	100 Kg	1 000,00 €	180 Kg	1 846,25 €
	Petits brochets				
Poisson Blanc		3400 Kg	18 700,00 €	4554 Kg	22 009,55 €
	Carpes			1229	3 760,13 €
	Gardons	3000 Kg	16 500,00 €	2880 Kg	15 806,82 €
	Tanches	400 Kg	2 200,00 €	445 Kg	2 442,60 €
Salmonidé		12500 Kg	50 500,00 €	10690 Kg	43 191,71 €
	Truites AEC	12500 Kg	50 500,00 €	10690 Kg	43 191,71 €
1ère Catégorie			2 500,00 €		2 257,50 €
	Truitelles AEC				
	Ombre		2 500,00 €		2 257,50 €
Total			82 000,00 €		83 096,50 €

En 2020, il a été introduit :

✚ En CARNASSIERS :

- 525 kg de brochets maillés
- 345 kg de Black Bass
- 180 kg de perches

✚ En POISSON BLANC :

- 2 880 kg de gardons
- 445 kg de tanches
- 1 229 kg de carpes

✚ En TRUITES AEC : 10 690 kg

✚ Des OMBRES pour un montant de 2 257,50€

Le montant total des alevinages s'élevant à 83 096,50 €, le réalisé financier est conforme au prévisionnel.

Il est toutefois nécessaire d'amener des précisions sur certains points : le prévisionnel quantitatif par espèces ne peut présumer de tout. Il doit notamment être parfois modifié pour prendre en compte les données révélées en cours d'année par les constats du terrain ou les pêches d'inventaire et de sauvetage.

Le détail du compte-rendu d'alevinage de la zone cyprinicole, avec espèces, quantités et lieux concernés par AAPPMA sera joint au compte-rendu d'assemblée générale.

ALEVINAGE PAR LA FEDERATION - ANNEE 2020

AAPPMA	SITES	DATE	BROCHETS	GARDONS	TANCHES	CARPES	PERCHES / BLACK BASS
AVIGNONET				185			30
	Condomine			35			30
		30/01/2020		35			30
	Rozel (Grand Lac)			100			
		30/01/2020		100			
	Rozel (Petit Lac)			50			
		30/01/2020		50			
BESSIERES				80	25		0
	Lac du Centre Equestre			50	25		
		24/11/2020		50	25		
	Lac des Turques			30			0
		24/11/2020		30			0
BOULOGNE				75	50		
	Lac de Boulogne			75	50		
		15/01/2020		75	50		
BUZET/TARN				200			
	Lac d'Albergo			200			
		30/01/2020		100			
		24/11/2020		100			
CALMONT							50
	Lac de La Thésauque						50
		30/01/2020					50
CARAMAN				150			
	Cambiac			75			
		30/01/2020		75			
	Galdou			75			
		30/01/2020		75			
CARBONNE				125		950	30
	Lac de Barbis			100			30
		15/01/2020		100			30
	Grand Lac Peyssies					950	
		01/12/2020				950	
	Lac enfants			25			
		15/01/2020		25			
CASTANET				50			25
	Labege			50			25
		20/02/2020		50			25
CAZERES			100	30	30		
	Lac de la Picaine			30	30		
		15/01/2020		30	30		
	Cazeres		100				
		01/12/2020	100				
FRONTON				50	25		
	Lac de Xérésa			50	25		
		24/11/2020		50	25		
GRENADE				100			30
	Launac			100			
		20/02/2020		100			
	Lac des Gargasses						30
		20/02/2020					30
LEGUEVIN				160	40		
	Lac de la Mouline			100			
		08/01/2020		50			
		09/12/2020		50			
	Ruisseau du paradis			60	40		
		08/01/2020		30	20		
		09/12/2020		30	20		
LONGAGES				150	100	129	
	Lac de la Linde			150	100		
		08/01/2020		75	50		
		01/12/2020		75	50		
	Lac de Lavernose					129	
		01/12/2020				129	
MARTRES			100	50	25		
	Lac de Saint-Vidian			50	25		
		15/01/2020		50	25		
	Boussens		100				
		01/12/2020	100				

AAPPMA	SITES	DATE	BROCHETS	GARDONS	TANCHES	CARPES	PERCHES / BLACK BASS
MONTBRUN			50				
	Lac de Montbrun	15/01/2020		50			
PFCS			75				
	Lac François Soula	22/02/2020				150	100
	Lac Bidot Grand	01/12/2020	75				
	Lac Birazel	22/02/2020					100
		01/12/2020					50
REVEL			100				
	Le Vaux	30/01/2020					50
	Lac de St Ferréol	01/12/2020	100				50
RIEUMES			100				
	Saveres	01/12/2020			25		100
	Lac de Lautignac	09/12/2020		50			100
	Lac de Lahage	09/12/2020		50	25		
RIEUX VOLVESTRE			100				
	Mancies	15/01/2020	100				80
		01/12/2020	100				80
SALIES-du-SALAT			30				
	Lac des Isles	15/01/2020					30
ST-GAUDENS			50				
	Lac de Sède	01/12/2020	50				
ST-LYS			670				
	Lac de St-Lys	08/01/2020	60		40		
		09/12/2020	30		20		
	Cambernard	08/01/2020	150				
		09/12/2020	100				
	Parayre	08/01/2020	250				
		09/12/2020	100				
	Sainte Foy de Peyrollieres	08/01/2020	150				
		09/12/2020	100				
	Lac de l'Espèche	08/01/2020	60		40		
		09/12/2020	30		20		
TOULOUSE			100				
	Lac de Flourens	20/02/2020	50				
	Lac Saint Clair	08/12/2020	50		25		
TOURNEFEUILLE			100				
	Lac des Pêcheurs	08/12/2020	100				
VILLEFRANCHE			150				
	Vallegues	30/01/2020	150				
VILLEMUR			30				
	Lac de Pechnauquié	24/11/2020	30		20		
VILLENEUVE			275				
	Lac du Bois Vieux	08/12/2020	100				
	Lac de Lamartine(petit)	20/02/2020	100				
			175				
Total général			525	2880	445	1229	525

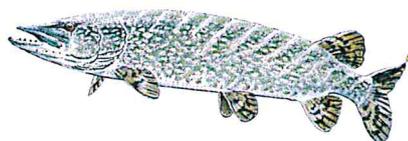
345 BLACK BASS
180 PERCHES

PREVISIONNEL 2021

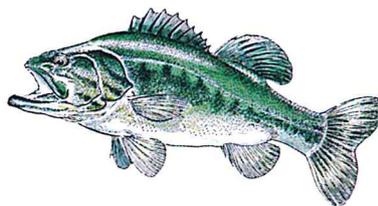
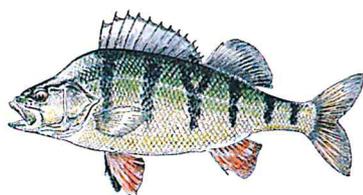
Plans d'eau et cours d'eau :
Truites AEC 16 000kg



**Gardons, Tanches
plans d'eau :**
2 800kg



BROCHETS :
425kg



PERCHES - BLACK-BASS :
400kg

II - TRAVAUX

AAPPMA DE Plaisance-Fonsorbes

Ponton au lac François Soula.
Financement Mairie.



AAPPMA DE Martres

Après la réalisation de la mise à l'eau de BousSENS, la mairie a réalisé une aire de retournement et stockage des remorques.
Financement exclusif: la Mairie de BousSENS.



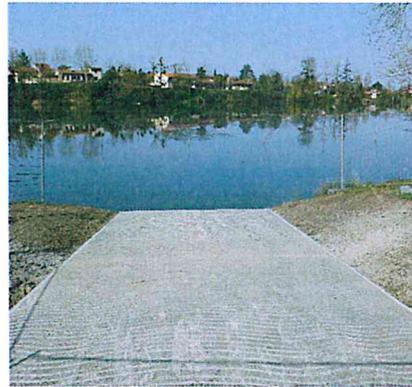
Zone avant les travaux



Aire après les travaux

AAPPMA DE Rieux-Volvestre

Mises à l'eau de Rieux-Volvestre, plan d'eau de Mancies.
Financement FD 31 , FNPF et Club Halieutique (AAPPMA Rieux Volvestre)



La rampe de Rieux avant les travaux La nouvelle rampe de Rieux après les travaux

AAPPMA DE Rieux-Volvestre

Mises à l'eau de Salles sur Garonne, plan d'eau de Mancies.
Financement FD 31 , FNPF et Club Halieutique (AAPPMA Rieux Volvestre)



La rampe de Salles avant les travaux

La nouvelle rampe de Salles après les travaux

TRAVAUX EN PROJET

- Signalisation plans d'eau labellisés (La Bure, La Thésauque) financement Fédé31-FNPF.
- Création d'une mise à l'eau sur le plan d'eau de La Bure (AAPPMA de la vallée du Touch) Financement Fédé 31 et FNPF.

ZONE SALMONICOLE



I – ALEVINAGE

Récapitulatif des sorties de poissons de la pisciculture de Soueich

Œufs	Pisciculture	1 000 000
	AAPPMA	810 000
	Vendu	220 000
	Total :	2 030 000
Alevins		384 000
Truitelles		30 000
Surdensitaires		13t 360
Géniteurs		1 980
Ombres		1 820

Alevinages surdensitaires 2021

TABLEAU DES DOTATIONS DES TRUITES SURDENSITAIRES POUR 2021

A.A.P.P.M.A.	Semaine 42	Semaine 50	Semaine 7	Ouver.	3-avr.	17-avr	05-mai	22-mai	05-juin	19-juin	03-juil	17-juil	07-août	Total des Alevinages d'été (t.fois)	Semours Reformés Nombre	Octobre	Décemb.	Total
	2020	2020	2021	15-mars	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg			Sem 41	Sem 50	
ARBAS				210	42	84	84	42	42	42	21							420
AULON				108	42	42	42	63	63									420
AURIGNAC				147	105	105	105	147	147									903
AUTERIVE	42	42	42	42												42	42	252
BOULOGNE / GESSÈ				126	42	42	42	42	42									399
CALMONT				42														42
CARRONNE				42														42
CAZÈRES				42														42
CIERP GAUD				108	63	63	63	63	63					252	300			789
CHATEGABELLE				42														42
FOS				210	84	84	42	42	42	42	42	42	42	150	50			1200
GER / JOB	Assat			105	42	42	42	42	42									483
	Vinhac			42	21	21	21	21	21									168
ISLE EN DODON		42	42	42												42	42	362
LE LOUDET				42	21	21	21	21	21									168
LUCHON				210	147	147	147	147	147					560	300			1722
MARIGNAC				42	21	21	21	21	21	21	21	21	21	250				231
MARTRES TOLOSANE				42														42
MELLES				42														42
MONTRILHON BOGAGE				42														42
MONTRIEU				42														42
MONTRIEU BOGAGE				42														42
MONTRIEU BOGAGE	Montpau			525	120	84	84	84	84	84	84	84	84	231	300			1725
MONTRIEU BOGAGE	Barbazan			84	32	32	32	32	32					165				165
MURET				42														42
REVEL				252	126	126	126	126	126									42
SAINT BEAT				420	105	84	84	84	84	84	84	84	84	493	300			1554
SAINT GAUDENS				105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	147	300			1549
SAINT MARTORY				210	105	84	84	84	84	84	84	84	84	42				324
SALLES DU SALAT	Salat	63	63	63												205	63	714
	Lens				21	21	21	21	21									168
SENGOUAGNET				42														42
VENERQUE				42														42
TOTAL :	147	147	147	4 407	1 320	1 208	1 187	1 250	1 208	363	1 124	300	360	1 869	2 400	147	147	15 271

AAPPMA de 1^{ère} catégorie rivières de la Garonne et de l'Ariège
Maurina * En lâcher à l'automne et en le 21 mai (exclusivement AAPPMA)
Semours reformés Lors 1^{ère} catégorie, en Garonne et au Salat
Parcours touristiques de FOS et St BEAT ainsi que lacs RADECH et CIERP
Tous les parcours de la catégorie sauf Garonne à Marignac, Montriquan, St Gaudens et St Martory
En 2^{ème} catégorie (parcours d'hiver et parcours "No EU")
Tous les parcours 1^{ère}
Garonne uniquement
Tous les parcours 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Alevinages surdensitaires 2021

- * Pour l'alevinage du 17 avril qui va tomber en plein confinement, plutôt que de favoriser uniquement les pêcheurs qui habitent à 10km d'un parcours « Touristique et Initiation », (et du coup défavoriser tous les autres !) :
- * Soit, nous ajouterons une date de lâchers (pourquoi pas mi/juin ?),
- * Soit, nous augmenterons les quotas des lâchers suivants,
- * A décider courant avril avec les AAPPMA.
- * En souhaitant que le confinement s'arrête à la fin du mois d'avril !!!!!

Calendrier 2021 des lâchers de truites portions en 1^{er} et en 2^e catégorie

1 ^{er} semestre					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V		29 L	29 J	29 S	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M
31 D		31 M	31 L	31 L	31 M

Calendrier 2021 des lâchers de truites portions en 1^{er} et en 2^e catégorie

2 ^e semestre					
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V

TABLEAU DES DOTATIONS DES TRUITES SURDENSITAIRES POUR 2021

A.A.P.P.M.A.	Semaine 42 2020		Semaine 50 2020		Semaine 7 2021		Ouvr. 13-mars		3-avr.		17-avr		08-mai		22-mai		05-juin		19-juin		03-juil		17-juil		07-août		Total des Animations d'été (4 fois)		Généteurs Réformés		Octobre		Décemb.		Total								
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg						
ARBAS							210	42	84	84	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	21	21														525						
AULON							105	42	42	42	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	420				
AURIGNAC							147	105	105	105	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	903				
AUTERIVE							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	252		
BOULOGNE / GESSE							126	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	399			
CALMONT							42																															42					
CARBONNE							42																															42					
CAZERES							42																															42					
CIERP GAUD							168	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	798			
CINTEGABELLE							42																															42					
FOS							210	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	798			
GER / JOB							105	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	483			
ISLE EN DOGON							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	252			
LE LOUDET							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	168			
LUCHON							252	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	1722			
MARIGNAC							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	231		
MARTRES TOLOSANE							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	250			
MELLES							0																															0					
MONTBRUN BOCAGE *							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	84			
MONTREJEAU							525	126	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	1725		
MURET							53	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	100			
REVEL							42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	
SAINT BEAT							252	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	1008		
SAINT GAUDENS							420	105	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	1554	
SAINT MARTORY							700	175	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	1849		
SALIES DU SALAT							252	105	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	924	
SENGOUAGNET							273	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	714		
VENERQUE							63	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	168		
TOTAL :	147	147	147	147	147	147	4 407	1 320	1 208	1 187	1 250	1 208	1 208	1 187	1 250	1 208	1 208	1 208	1 208	363	1 124	300	300	300	300	300	1 869	2 400	2 400	147	15 271												

A.P.P.M.A. de 2^{ème} catégorie riveraines de la Garonne et de l'Ariège

Montbrun * Un lâcher à l'ouverture et un le 21 mai (renseignement A.P.P.M.A.)

Généteurs réformés Lacs 1ère catégorie, en Garonne et au Salat

Parcours touristiques de FOS et St BEAT ainsi que lacs BADECH et CIERP

Tous les parcours de 1e catégorie sauf Garonne à Marignac, Montréjeau, St Gaudens et St Martory

En 2ème catégorie (parcours d'hivers et parcours "No Kill")

Tous les parcours 1ère

Garonne uniquement

Tous les parcours 1ère et 2ème catégorie

PROPOSITIONS D'ALEVINAGE POUR L'ANNEE 2021

REPARTITION PAR AAPPMA ET AUTRES

AAPPMA	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.	Surdensi.	Génit. réf.
ARBAS			30 000	50 000		525	
AULON			30 000	10 000		420	
AURIGNAC			40 000	10 000	1 000	903	
BOULOGNE / GESSE			40 000	20 000		399	
CIERP GAUD			30 000	20 000		798	300
FOS			50 000	70 000	10 000	798	50
GER / JOB	Aspet Milhas					483	
LE LOUDET			30 000	5 000		168	
LUCHON	50 000					1 722	300
MARIGNAC	20 000					231	250
MELLES						0	
MONTBRUN BOCAGE				5 000		84	
MONTREJEAU	Montréjeau Barbazan	300 000 100 000	200 000	80 000	5 000	1 725	300 100
REVEL				25 000	8 000	1 008	300
SAINT BEAT			20 000	60 000	10 000	1 554	300
SAINT GAUDENS	400 000		100 000	50 000	10 000	1 849	300
SAINT MARTORY			80 000	40 000	5 000	924	
SENGOUAGNET						210	
Sous total 1^{ère} catégorie :	770 000	100 000	650 000	445 000	49 000	13 801	2 200

AAPPMA de 2^{ème} CATEGORIE

AAPPMA	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.	Surdensi.	Génit. réf.
AUTERIVE						252	0
CALMONT						42	0
CARBONNE						42	0
CAZERES						42	0
CINTEGABELLE						42	0
ISLE EN DODON				1 000		252	0
MARTRES TOLOSANE						42	0
MURET						42	0
SALIES DU SALAT	Salat Lens			20 000 4 000	5 000	714	200
VENERQUE						42	0
Sous total 2^{ème} catégorie :	0		0	25 000	5 000	1 512	200

DIVERS	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.		Génit. réf.
Sous total 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :	770 000	100 000	650 000	470 000	54 000		2 400

DIVERS	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.		Génit. réf.
Pisciculture de Soueich	2 000 000		1 200 000	500 000	90 000		2 200

ANIMATIONS DE PÊCHE

COMMUNE	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.	Surdensi.	
GOURDAN POLIGNAN						32	
POINTIS DE RIVIERE						32	
PONLAT						32	
Centre d'initiation pêche et nature	30 000					336	
Fête de la pêche (voir ci-dessous)						160	
Sous total	30 000	0	0	0	0	592	0

Lacs de Montagne

Fédération	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.		
Haute Garonne				30 000			
Hautes Pyrénées (SDF)				25 000			
AEC						250kg	
Sous total	0	0	0	55 000	0		0

AUTRES FEDERATIONS

Fédération ou pisciculteur	ŒUFS	Frayères	ALEVINS	ESTIVAUX	TRUITEL.		Génit. réf.
Pisciculture de Talba (38 Vienne)	100 000						
Pisciculture du Jaladieu Castelnau de Brassac (81)	100 000						
Pisciculture Truite de l'Aube Côte d'Or/Dijon (21)	60 000						
Piscicul. Le Moulin de Charme Puy de Dôme/Clermont Fer. (63)	30 000						
Pisciculture de Chodoroski (09)	50 000						
Pisciculture d'Antignac	40 000						
Sous total	380 000	0	0	0	0		0

TOTAL (produits à Soueich)	3 280 000	1 850 000	1 025 000	144 000		2 400
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	--	--------------

TOTAL (sorties)	1 280 000	650 000	500 000	54 000	15 905	2 400
------------------------	------------------	----------------	----------------	---------------	---------------	--------------

Piscicultures d'AAPPMA

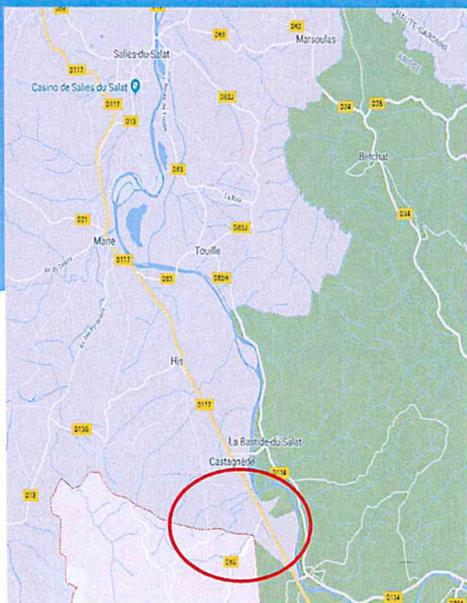
Fête de la pêche	Kg
Arbas	21
Aulon	21
Aurignac	17
Marignac	21
Montréal	21
Saint Martory	21
Salies du Salat	17
Saint-Gaudens	21
Total :	160

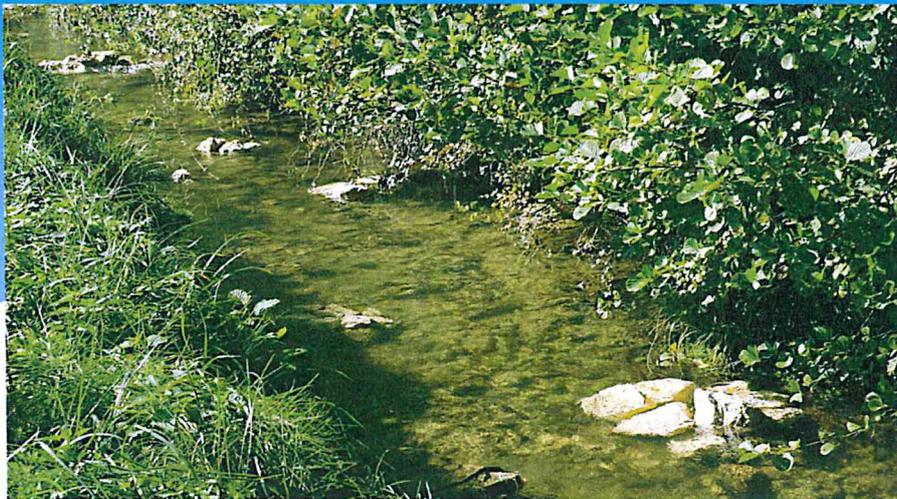
II - TRAVAUX

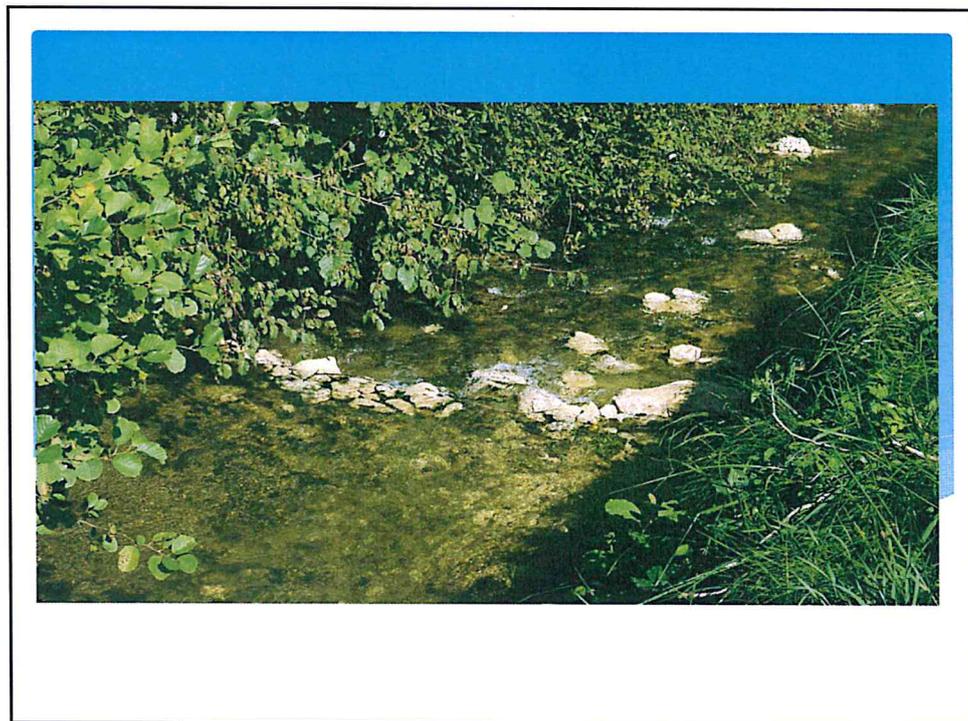
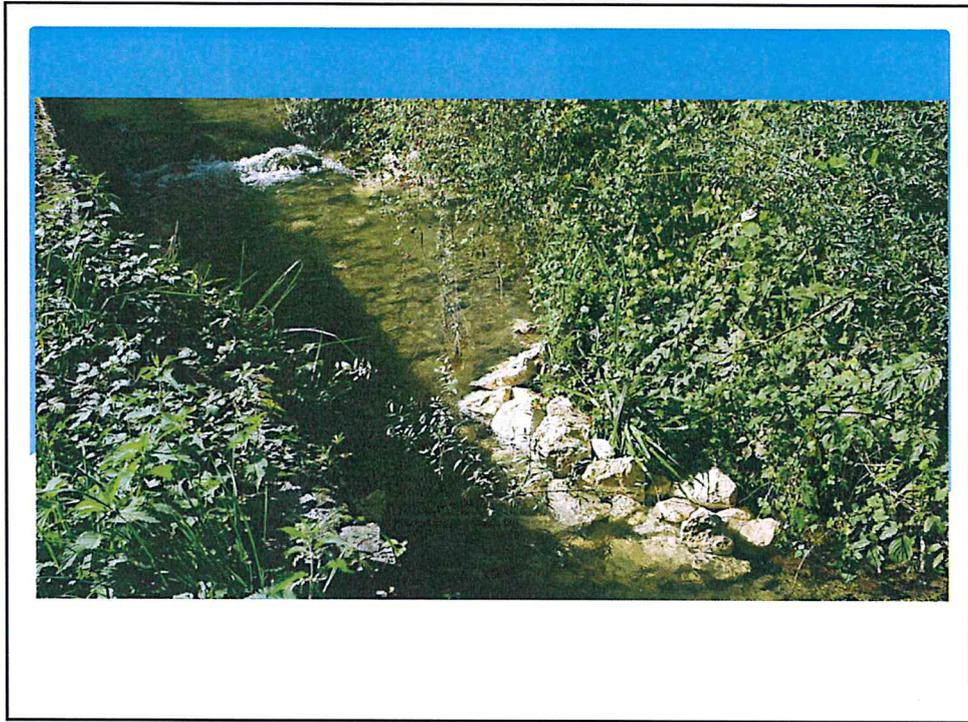
AAPPMA Bas-Salat

Aménagement du ruisseau de Lesponne avec le Syndicat SALAT-VOLP :

- Aménagement de caches et de frayères sur un secteur du ruisseau,







Partenariats avec les Syndicats de rivières

- * Les communautés de communes (métropoles, communautés d'agglomérations, etc.) ont transféré la compétence GEMAPI à des syndicats de rivières.
- * Ces syndicats sont en place et utilisent la taxe GEMAPI pour la Gestion des Milieux Aquatiques et en Protection des Inondations.
- * Il nous faut maintenant prendre l'habitude de travailler en consensus avec ces syndicats à chaque fois que nous voulons réaliser un aménagement dans nos cours d'eau.
- * Ce partenariat rallonge les démarches, mais en contrepartie, peut nous amener un complément de financement.

Siège de la Fédération 31

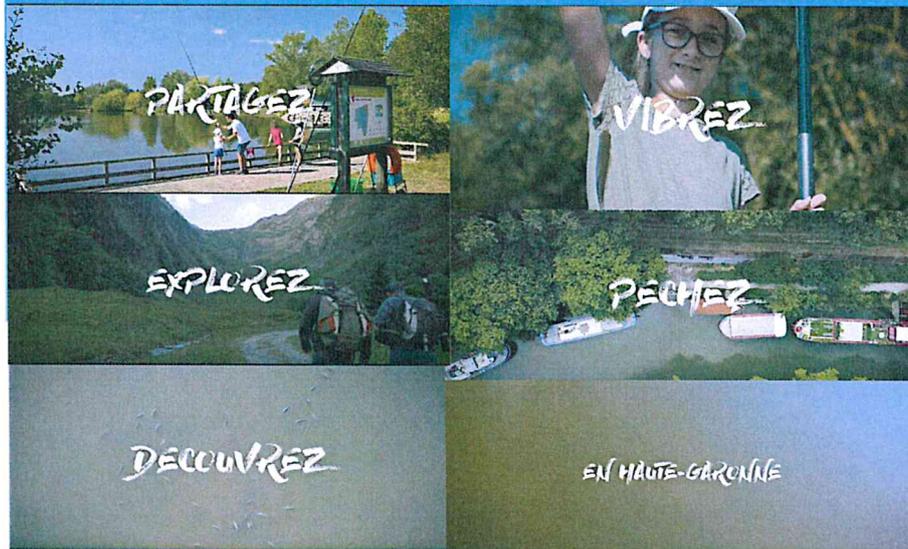
- * Le bilan financier a été fait,
- * Nous attendons avec impatience de pouvoir faire l'inauguration !!!!



COMMUNICATION



Vidéo promotionnelle



L'application mobile « Pêche31 »



- * Les rubriques les plus consultées au cours de l'année 2020 :
 - * Parcours – plans d'eau et lacs
 - * Mur
 - * Parcours – cours d'eau
- * Les rubriques « actus et agenda » sont maintenant bien utilisées,
- * La rubrique « Messages » est insuffisamment exploitée

Le Je Pêche 2021

- * Seulement dématérialisé.
- * Consultable et téléchargeable sur notre site Internet (ainsi que toutes les éditions précédentes),
- * Nous utilisons tous les articles séparément dans Facebook, dans le site Internet, dans l'application mobile et dans certaines revues spécialisées au fur et à mesure des grands évènements.



Le Point Rouge 2021

- * La brochure annuelle réalisée par l'AAPPMA de Luchon,
- * Edité en 2 000 exemplaires
- * Distribuée par l'AAPPMA de Luchon
- * Consultable et téléchargeable sur notre site Internet (ainsi que toutes les éditions précédentes),





Page FACEBOOK



peche31

- **8102** personnes abonnées à la page (4731 en 2019) ↗
- **3** publications par semaine en moyenne (total 156 à l'année)
- **4^{ème}** FDAAPPMA en nombre d'abonnées (derrière le 05, le 12 et le 81)
- Une messagerie active et réactive, de plus en plus sollicitée
- Essai d'une campagne de publications payantes en 2021
- Partagez et likez nos publications,






Page INSTAGRAM



fedepeche31

- **2700** personnes abonnées à la page (1711 en 2019) ↗
- **1^{ère}** Fédération départementale en nombre d'abonnées
- Publication des photos de belles prises des pêcheurs et de beaux paysages
- Nombre de publication aléatoire en fonction des retours de pêcheurs
- Instagram est le réseau social le plus utilisé par les – de 25 ans



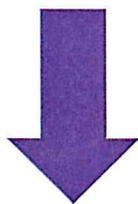
BILAN DU POLE ANIMATION



Les animations pêche



30 animations

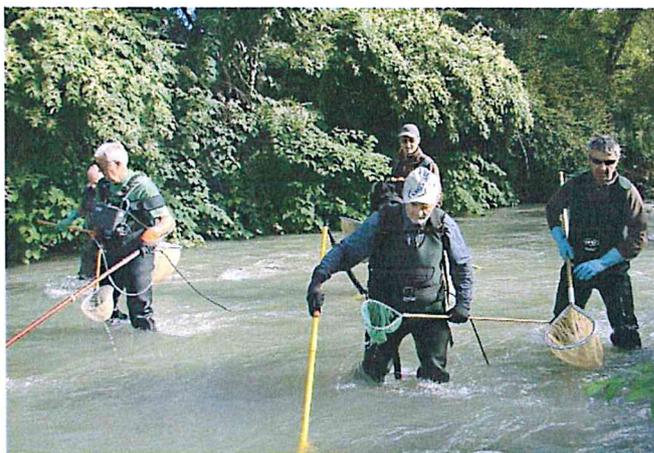


407 enfants initiés
17 Adultes

GARDERIE FEDERALE



pêches électriques ou au filet
9 pêches d'inventaires
28 pêches de sauvetages



84 journées d'alevinages en
2020



Comptage et régulation des cormorans

2 397 cormorans ont été recensés au 15 janvier 2020 dans 24 dortoirs

1 000 cormorans ont été abattus comme prévu par l'arrêté préfectoral

37 journées de tirs ont été organisées soit **72** hommes/jour

2 000 cartouches ont été tirées soit une moyenne de 2 cartouches/oiseau

5 000 kilomètres parcourus pour effectuer la mission.



GARDERIE PARTICULIERE





GARDERIE PARTICULIERE D'AAPPMA

Formation des gardes :

- A la demande Madame le substitut du procureur de la République, une rencontre a été programmée le 13 Décembre 2019 avec les services de l'état et les services du parquet général pour mise en place de documents destinés à la rédaction des procès-verbaux de pêche et assurer le suivi des suites données. Avec 39 participants, il en est ressorti des échanges constructifs pour chacune des parties.
- **Un nouveau modèle de PV conforme à celui demandé par l'officier du ministère public vous a été envoyé et doit désormais être utilisé.**

Conditions d'assermentation des gardes particuliers depuis le décret n° 2020-128 du 18 février 2020 :

Question écrite n° 17101 publiée dans le JO Sénat du 02/07/2020 - page 3029

« Il serait incohérent que les gardes particuliers prêter serment à chaque renouvellement quinquennal de leur agrément ou à chaque nouvelle commission, ce qui créerait des démarches administratives supplémentaires inutiles.

Dans l'application de ce décret, il serait souhaitable que soit confirmé que les gardes ne seront pas soumis à une prestation de serment à chaque renouvellement quinquennal ou à chaque nouvelle commission. »

Réponse du Ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 03/09/2020 - page 3944

Réponse du Ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 01/10/2020 - page 4465

« Les limitations prévues – qui ne dispensaient d'un nouveau serment que si le garde particulier restait affecté dans le même ressort de tribunal ou le même département – ne sont plus applicables.

Dès lors, les gardes particuliers ne sont désormais jamais tenus de renouveler leur serment, quel que soit le lieu de leur nouvelle affectation. »

En conclusion : Il ne sera prêté serment qu'une seule fois, lors du premier agrément.

Cette prestation de serment sera valable par la suite lors de tout renouvellement, même en cas de changement de tribunal auquel est rattaché le garde.

Il suffira de fournir une copie de la 1^{ère} prestation de serment ou de la précédente carte d'agrément sur laquelle elle figure.

VOEUX DES AAPPMA



AAPPMA DU BAS-SALAT

Vœux :

La réglementation départementale interdit l'existence d'ardillon sur les hameçons simples pour la pêche :

- de la carpe de nuit,
- des salmonidés, sur les parcours « sans panier ».

La réglementation de la pêche des carnassiers, sur les parcours « sans tuer », autorise l'utilisation d'ardillons.

Cette réglementation :

- ne donne pas toutes les chances de survie aux poissons relâchés, en particulier aux plus jeunes,
- n'est pas conforme au respect des poissons.

Génération Pêche indique dans ses bonnes pratiques « L'emploi d'hameçons sans ardillon permet également de faciliter la décroche du poisson. »

L'AAPPMA du Bas Salat souhaite que la réglementation de la pêche des carnassiers en Haute-Garonne, sur les parcours « sans tuer », interdise l'utilisation de tout ardillon.

Réponse de la Fédération :

Nous comprenons le sens de cette demande et la logique proposée.

Nos gardes n'ont toutefois pas constaté de surmortalité significative résultant de la réglementation en place sur les parcours no-kill carnassiers en l'état, et qui justifierait l'urgence de son changement.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que notre loisir subit actuellement des attaques fondées sur le bien-être animal, qui n'est qu'un prétexte à sa remise en cause intégrale. Dans ce contexte, nous devons avoir une approche raisonnée et concertée, beaucoup plus prudente que par le passé, de toute demande de modification de la réglementation qui pourrait être en lien avec la douleur ou la blessure du poisson. En croyant bien faire, nous pourrions desservir les intérêts que nous voulons défendre.

C'est pourquoi je propose de ne pas débattre aujourd'hui de ce vœu, afin de reporter son éventuelle application à une approche nationale réactualisée sur le sujet des modes de pêche dans les parcours no-kill, dont je vais m'enquérir auprès de la FNPF.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

AAPPMA DU LOUDET

Vœux :

Remise du tarif des cartes 2022 en compensation du manque de la pratique de la pêche pendant le confinement (covid) de mars à mai 2020,

Modification de la carte de pêche avec numéro d'adhérent beaucoup plus lisible,

Demande que la fédération départementale négocie avec un assureur le tarif d'une responsabilité civile (coût élevé pour les petites AAPPMA et autres aussi d'ailleurs selon l'article 37 de nos statuts, un sur le modèle de nos amis chasseurs.

Réponse de la Fédération :

La FNPF a déjà été saisie de ces sujets qui ne relèvent pas du niveau d'une fédération départementale et nous attendons des réponses qui ne peuvent être que nationales.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

CLOTURE DES DEBATS



Discours Assemblée Générale de la Fédération de pêche de la Haute-Garonne

Monsieur le Président de la Fédération Départementale de pêche,

Messieurs les Présidents des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

Mesdames et Messieurs,

Monsieur Yves Schenfeigel, Directeur Départemental des territoires représentant le Préfet, m'a demandé de le représenter lors de votre assemblée générale. C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur d'être parmi vous. Et au vu du contexte sanitaire, vous excuserez que je ne sois présent physiquement dans vos locaux.

Au vu de vos présentations de ce matin, je tenais tout d'abord au nom des services de l'Etat à féliciter Monsieur le Président, ainsi que toute son équipe, pour la qualité du travail accompli durant l'année, la multitude et variété des actions et la rigueur de sa gestion. Tout cela dans un contexte, vous l'avez dit, si particulier et inédit. Avec un renouvellement des baux de pêche et un report des élections des APPMA d'un an décidé par le ministère.

Je tiens à souligner les très bonnes relations de travail qui existent entre la fédération et les services de l'Etat. À tout niveau, gardes pêche APPMA, chargé d'étude et Monsieur le Directeur pour des échanges francs constructifs et soucieux du respect de la réglementation et des enjeux de la pêche et de la protection des milieux naturels.

Pour l'État, la présence de la fédération dans les instances (CODERST...) est nécessaire, car elle joue un rôle de relais à nos côtés pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans ces instances regroupant tous les acteurs usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, collectivités, monde associatifs) représentant la société civile. A ce titre, la mission inter-services de l'eau (MISEN) qui réunit tous les services de l'État, l'agence de l'eau et le procureur de la république auprès du préfet pour traiter de l'ensemble des sujets eau du département accueille en formation élargie la fédération de pêche pour votre expertise et votre implication dans la politique de l'eau. De la même manière, nous avons mis en place depuis 3 ans un réseau d'animation des structures compétentes GEMAPI et des techniciens rivière du département et la fédération a été invitée à intégrer ce cercle pour son expertise et un soutien à l'ensemble des nouvelles collectivités qui doivent traiter de milieux avec une ambition supérieure.

Je remercie à ce sujet Monsieur le Président d'avoir accueilli la réunion de ce réseau le 4 décembre dernier avec vos outils de visio-conférence à défaut d'avoir pu venir dans vos locaux. Pour une réunion extrêmement riche d'enseignement et parfaite au niveau technique. Cela marque une nouvelle étape symbolique dans nos relations de travail communes.

Comme le bilan d'activité en a témoigné, la fédération contribue également au suivi de nombreuses démarches et au partage d'action pour la protection des cours d'eau et rend de nombreux avis techniques très précieux pour l'administration. Je découvre toute votre politique de communication et pédagogie que je vois moins au quotidien et qui est véritablement à souligner. Enfin, je tenais à vous faire part monsieur le président de l'attention que nous portons et porterons à la démarche d'accessibilité que vous avez entreprise avec la mise en place de pontons handicapés notamment dans le cadre des projets qui nous sont soumis au titre de la police de l'eau.

Parmi ces actions, je souhaiterais revenir sur quelques chantiers marquants de l'année 2020 pour lesquels les rôles de la fédération a été particulièrement remarquée :

- tout d'abord la cartographie des cours d'eau : La fédération, de part sa participation aux Comités cours d'eau relatifs à la cartographie des cours d'eau, a fortement contribué à l'avancée de ce chantier et à cet exercice de cartographie des Cours d'eau réalisée en 31. La fédération a depuis le début permis par son expertise d'objectiver les débats et de sortir par le haut de débats partisans sur la caractérisation des cours d'eau. La prise de l'arrêté préfectoral est en cours sur le sujet et nous reviendrons vers vous et les sous-bassins pour communiquer abondamment sur cette cartographie et les droits et devoirs qui en découlent.

- sur la question de l'orpaillage de loisirs, pratique en plein développement qui nécessitait d'être encadré et de marquer des garde-fous. La fédération en lien avec nos homologues respectifs d'Ariège ont contribué à la production d'un arrêté cadre départemental avec le souci d'un contrôle de la pratique et dans le temps d'un suivi de l'activité et des secteurs où cette pratique pourrait avoir un impact notamment au regard de votre propre usage. Cette démarche a été remarquée, médiatisée, partagée au niveau local, régional et auprès de la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie. Plusieurs départements souhaitent reprendre désormais notre démarche.

- Sur le volet régalién du contrôle pour lequel la fédération assure une mission de service public en matière de police de la pêche, cette année 2020 fut particulière en terme de contrôle bien évidemment mais le nouveau cadre défini avec le parquet de Toulouse mérite de se concrétiser dans des conditions sanitaires retrouvées. Je tiens en particulier à saluer le rôle des garde-pêche pour leurs signalements et contrôles et pour leur expertise de terrain. Vous m'aviez invité à participer à une opération de régulation de cormorans et c'est bien par le terrain que l'on prend totalement conscience de la portée des différents cadres réglementaires mis en place.

Pour l'année 2021 dans un contexte aussi incertain que nous connaissons aujourd'hui, je souhaiterais projeter quelques points sur votre action et notre relation de travail :

- sur des chantiers et des projets d'infrastructures qui sont en cours ou en projet comme la piste cyclable Transgaronna, l'aménagement de l'île du Ramier, nous continuerons à solliciter la fédération de pêche pour mesurer l'impact sur des milieux sensibles.

- dans le cadre de nouveaux plans pluri-annuels de gestion portés par les nouvelles structures compétentes GEMAPI, la fédération a déjà été présente et avec une nouvelle vague et une nouvelle dimension à prendre en terme de préservation des milieux aquatiques, nous continuerons à profiter de toute l'expertise de la fédération en particulier avec le plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion de la ressource piscicole.

Pour conclure, il me reste à vous souhaiter à tous une très bonne année piscicole et halieutique et à vous remercier pour votre attention.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*